RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE DE LA MISSION

COMMERCE 2019

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

JUILLET 2019

Table des matières

Chapitre I : Présentation générale du ministère

1. Présentation générale des principales activités du ministère4
2. Exécution du budget du ministère de l'année 2019
Chapitre II : Présentation des programmes du ministère
1- Programme : Commerce intérieure17
2- Programme : commerce extérieure33
3- Programme : commerce électronique et économie immatérielle53
A. Programme · Pilotage et annui 60

Chapitre premier Introduction générale

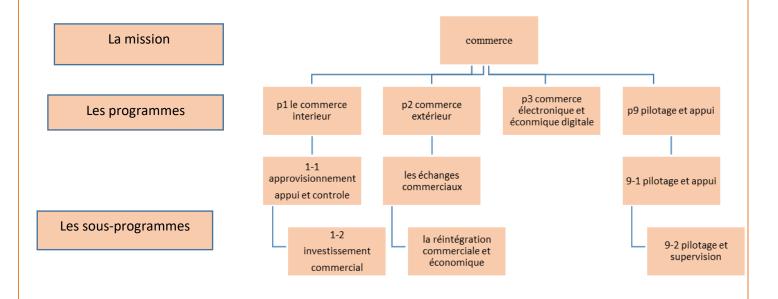
1- Présentation générale

Dans le cadre de l'instauration du système de gestion budgétaire par objectifs, et suite à la publication de la loi organique n°15 de l'année 2019 en date du 13/2/2019 se rapportant sur l'élaboration du budget ,le ministère de commerce a continué à l'instar des autres ministères la préparation des documents de performance, dans le but d'instaurer plus de transparence dans la lecture de l'exécution du budget , en interaction avec les dispositions du circulaire gouvernementale n°16 en date du 14/5/2020, relatif à l'élaboration du budget 2021, et au cadre de la performance des politiques publiques de l'année 2021.

La mission du commerce a élaboré le rapport annuel de performance 2019 conformément aux obligations et prévisions inclus dans le projet annuel de performance de l'année 2019, qui se résume en 6 sous-programmes, 11 objectifs et 18 indicateurs de performance répartis entre les programmes.

Présentation générale des principaux aspects de l'activité du ministère au cours de l'année 2019

Cartographie des programmes du ministère



Ainsi pour chaque programme, on a fixé des objectifs et indicateurs répartis comme suit :

Les programmes	Nombre de Sous- programmes	Nombre d'objectifs	Nombre d'indicateurs
Commerce intérieur	02	03	05
Commerce extérieur	02	03	05
Commerce électronique Et économie immatérielle	0	01	02
Pilotage et appui	02	04	06
Total	06	11	18

Programme 1 Commerce Intérieur	Approvisionnement, compensation et contrôle du marché	Objectif 1-1-1 : Objectif Assurer un fonctionnement normal du marché et protéger le Consommateur	Indicateur 1-1-1-1 : taux de réalisation des approvisionnements de régulation Indicateur 1-1-1-2 : taux de couverture du marché par l'Autorité de contrôle économique Indicateur1-1-1-3 : taux des dossiers traités relatifs aux pratiques déloyales
		Objectif 1.1.2 rationaliser la compensation et l'orienter vers ceux qui y sont éligibles	Indicateur 1-1-2-1 quantités subventionnées consommées
	Investissement commercial	Objectif 1-1-3: Réhabiliter les circuits de distribution et développer le tissu commercial	Indicateur 1-1-3-1 : taux d'avancement de l'exécution de la 2 ^{ème} tranche du programme de réhabilitation des circuits de distribution
	Echanges commerciaux	Objectif 2-1-1 : Diversifier les échanges	Indicateur2-1-1-1 : Évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux

Programme 2 :		commerciaux	Indicateur 2.1.1.2 : taux de diversification des exportations en termes de produits et de destination
Commerce extérieur		Objectif 2-2-1 : Défense commerciale	Indicateur 2-2-1.1 : Taux des requêtes relatives à la défense commerciale par rapport à la totalité des requêtes remises.
	Intégration Economique et commerciale	Objectif 2-2-1 : faciliter les procédures du commerce extérieur	Indicateur 2.1.2.1: nombre de procédures non tarifaires lors de l'importation et de l'exportation Indicateur 2-2-1-2 taux d'avancement dans l'application de l'accord de l'OMS sur la facilitation du commerce en délais
Programme 3 : Commerce électronique et économie immatérielle		Objectif 3-1-1 : Développer l'activité du commerce électronique	Indicateur 3-1-1 : taux d'évolution du nombre de sites de commerce électronique Indicateur 3.1.2 taux d'évolution de la valeur des échanges de commerce électronique
Programme 9 :	Pilotage et appui	Objectif 9-1-1: Développer les qualifications du	indicateurs9-1-1-1 : taux de bénéficiaire de la formation

pilotage et appui		personnel	
аррш		Objectif 9-1-2: Améliorer la gestion des ressources financières	Indicateur 9-1-2-1 : la consommation moyenne de carburant des voitures du service
		Objectif 9-1-3: Soutenir l'engagement dans l'administration communicative	Indicateur9-1-3-1 : couverture des besoins en équipements informatiques Indicateur9-1-3-2 : couverture fonctionnelle du système d'information
	Pilotage et supervision	Objectif 9-1-4: Opérationnaliser les procédures de réforme administratives et amélioration des relations entre l'administration et le citoyen	Indicateur9-1-4-1: taux d'avancement de l'exécution du programme d'amélioration de l'accueil Indicateur9-1-5-1: taux d'avancement dans la simplification des procédures administratives

Les principales réalisations du ministère au cours de 2019

Malgré le climat économique en pleine mutation, le ministère du commerce a œuvré à exécuter les politiques sectorielles relevant de son ressort, qui se rapportent principalement au commerce intérieur, au commerce extérieur, au commerce électronique et économie immatérielle, dans ce cadre les efforts du ministère et de ses structures se sont concentrés sur

Dans le domaine du commerce intérieur

La stratégie du ministère est basée principalement sur la contribution à cerner le taux d'inflation dans la limite de 3.6% et ce par :

La garantie d'un processus compétitif des marchés, maitriser les prix et renforcer la protection du consommateur en :

- Rationaliser l'approvisionnement du pays en produits sensibles et assurer son abondance et la stabilité des prix,
- Poursuite de la politique de compensation avec rationalisation des dépenses et maitrise des couts de compensation à un niveau de 1% du revenu interne brut à la fin du quinquennat,
- Stimuler la compétitivité du marché par le développement du climat des affaires et la consolidation du partenariat entre le secteur public et le secteur privé et renforcer la lutte contre les pratiques déloyales.
- <u>Développer le système de la protection du consommateur</u>
- <u>Continuer la contribution à la lutte contre le trafic et le commerce parallèle et atténuer ses répercussions sur l'économie nationale</u>
- Améliorer l'accroissement et le développement du tissu commercial par la fourniture d'un climat adéquat pour l'investissement à travers,
- La modernisation et le développement des circuits des marchés de gros et instauration d'un système informatique permettant le suivi des prix,
- Développement des réseaux des grandes et moyennes surfaces commerciales dans les différentes régions,
- Fournir les conditions adéquates pour le développement du système des contrats sous la nomination originale dans le domaine commercial et des services orientés vers les consommateurs,

Dans le domaine du commerce extérieur :

- Augmenter le budget alloué à la caisse de promotion des exportations à un niveau de 80 MD en 2019 en application des recommandations du conseil supérieur de l'exportation réuni le 4/1/2018,

- Poursuite d'octroi davantage différentiel pour appuyer les exportations vers les marchés africains (fournir 70% du cout de découverte des marchés extérieurs ,60% du cout du transport aérien, , 50% du cout du transport maritime et accorder aux sociétés une subvention pour la première opération d'exportation en plus de la prise en charge par l'Etat de 50% des échéances de l'assurance des exportations par la société tunisienne d'assurance du commerce extérieur vers ces marchés),
- Poursuite de la création des programmes spécifiques pour les systèmes d'exportation dans le cadre du contrat programme avec les structures professionnelles des secteurs exportatrices (textile, habillement, chaussures, industrie agro-alimentaires...),
- Organiser plusieurs ateliers au niveau des régions pour faire connaître les services de la caisse de la promotion de la compétitivité, ainsi que l'accompagnement des nouveaux promoteurs,
- Poursuivre la révision du cadre législatif relatif au commerce extérieur (publier la ratification de l'arrêté relatif au contrôle technique lors de l'importation et de l'exportation et de l'arrêté relatif à l'organigramme de la direction générale du commerce extérieur...)
- Continuer la réhabilitation des services des établissements et structures intervenantes dans ce programme à l'instar de l'abandon matériel du guichet de commerce extérieur et traitement électronique complet avec les autorisations du commerce extérieur, ainsi que la réhabilitation du centre de promotion des exportations,
- Achever la première étape de la simplification des procédures administratives et entamer la seconde étape avec le démarrage de l'inventaire des procédures administratives restantes et détermination des structures concernées,
- Poursuivre la révision de la liste des produits soumis au contrôle technique lors de l'importation en coordination avec les structures concernées,
- Soulever l'approbation du protocole de l'intégration officielle de la Tunisie au marché commun du sud et de l'est africain à partir du 18/7/2018 à l'attention du parlement,
- Compléter et réactiver les éléments logistiques nécessaires pour domicilier l'application relative à la gestion du support du commerce extérieur, en effet les opérations se font d'une manière numérique en

- parallèle avec la mise en place de l'application statistique relative à l'observatoire du commerce extérieur en vigueur,
- Défense des exportations tunisiennes en ce qui concerne les mesures prises à son encontre de la part de certains pays (recours au dispositif de règlement des litiges à l'OMS afin de résoudre tout problème relatif aux procédures prises par les autorités marocaines contre les exportations tunisiennes / cahier scolaire tunisien),
- Emettre un guide sur les exportations à la fin de l'année 2019 qui concerne l'acteur économique fixant les aspects procéduraux relatifs à l'opération de l'exportation, en coordination avec l'USAID en attente de l'élaboration d'un guide similaire sur l'importation ainsi qu'un guide procédural relatif à la protection du commerce,
- Démarrer la mise en place d'un site informatique sur le commerce extérieur indépendant du site officiel du ministère, ou ils seront insérés tous les aspects relatifs au domaine du commerce extérieur en Tunisie (rassembler toutes les textes législatives, détailler toutes les procédures, éclaircir la politique générale dans le domaine du commerce extérieur, définir les mécanismes de protection du produit tunisien contre les pratiques déloyales lors de l'importation...).

Dans le domaine du commerce électronique

- Suivi des indicateurs de l'évolution du commerce et du paiement électronique en Tunisie,
- Coordination avec la société monétique tunisienne et l'office national de la poste pour suivre les indicateurs relatifs au site web de commerce et services adhérents au système de paiement électronique e-dinar et clictopay,
- Le nombre de site web de commerce et services a atteint 1864 en fin de l'année 2019 accusant un accroissement de 13% par rapport à l'année précédente,
- Le nombre des échanges commerciaux électroniques a atteint 3.8 millions d'opération de paiement en ligne pour un montant global de 271.5MD accusant une augmentation de 21% par rapport à 2018,
- A l'échelle international la Tunisie a occupé le 70^{ème} rang sur 152 pays, (contre 79 ^{ème} rang en 2018) conformément au rapport des nations-unies du commerce et de développement UNCTAD de l'année 2019, relatif à l'indicateur du commerce électronique entre l'entreprise et le

consommateur « B2C e-commerce index 2019 » qui se rapporte sur l'évaluation des préparatifs des pays à adopter le commerce électronique. Dans ce cadre, la Tunisie est classé première par rapport aux pays maghrébins et 2ème sur le plan africain,

La formation et la diffusion de la culture du commerce électronique

- Participation et présentation d'un exposé autour du commerce électronique dans le cadre d'une action de formation au profit des contrôleurs économiques du 18 au 22 novembre 2019 à l'école nationale d'administration,
- Organisation d'un colloque au tour du commerce électronique transfrontière, dans le cadre de coopération avec le programme de développement du droit commercial relevant du ministère du commerce américain le 23 et 24 octobre 2019,
- Participation et présentation d'une intervention sur le commerce électronique au cours des manifestations « START up Booster» en date du 17/4/2019, organisés par le centre des affaires sfaxiennes,
- Présentation d'une intervention sur « le cadre général de développement du commerce électronique » le 2/2/2019, au cours d'une manifestation organisée par l'école supérieure de l'économie numérique « l'Atelier digital de LAMESN »,
- Orientation et conseil des entrepreneurs des projets de commerce électronique parvenant à la direction pour les questions liées à la création
- des projets et des procédures suivis ainsi que toutes les parties intervenantes

2- Exécution du budget du ministère de l'année 2019

Le montant des dépenses du ministère a atteint 1956426.887 MD (mission du commerce) au cours de l'année 2019, contre 1953085.563 MD au titre des prévisions inscrites à la loi de finances complémentaire, soit un écart positif de 3341.324 MD, et un taux de réalisation de 100.17%.

Tableau n°1: Exécution du budget du ministère de l'année 2019 par rapport aux prévisions 2019: répartition selon la nature de la dépense (crédits-paiement)

Nature Economique	Estimations 2019		réalisations	Réalisations par rapport s aux prévisions	
	L.F	L.F Comp(1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	Taux %
					(2)/(1)
Dépenses	1926037000	1934023047	1932284889	-1738158	99,9%
De gestion					
Rémunérations	37870000	39093600	40744922	1651322	104,2%
Moyens des services	69250000	9368546	9240968	-127578	98,6%
Intervention publique	1881242000	1885560901	1882298999	-3261902	99,8%
Dépenses de développement	25000000	23710000	24141996	431996	101,8%
Investissement direct	2560000	1270000	2081925	881925	163,9%
Sur les ressources générales du budget	1560000	270000	1512277	1242277	560,1%
Crédits Extérieures affectés	1000000	1000000	569648	-430352	57,0%
Financement public	22440000	22440000	17560189	-4879811	78,3%
Sur les ressources générales du budget	14125000	14125000	7227000	-6898000	51,2%
Crédits Extérieures affectés	8315000	8315000	1033189	2018189	124,3%
Comptes du trésor	500000	0	0	0	-
Total budget	1951537000	1953085563	19564256887	3341324	100,17%

Sans compter les ressources propres des établissements

Graphique n°1 : comparaison entre les prévisions et les réalisations budget de l'année 2019 répartition selon la nature de la dépense (crédits- paiement)

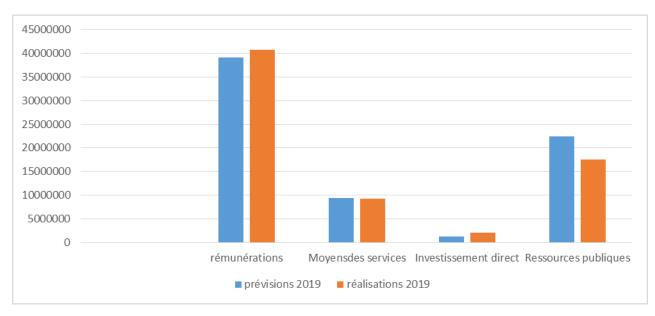


Tableau n°2 : Exécution du budget du ministère 2019 par rapport aux prévisions

Répartition selon les programmes

(Crédit du paiement)

Programmes	Prévisions 2019		réalisations	Réalisations par rapport s aux prévisions	
	L.F	L.F Comp(1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	Taux % (2)/(1)
Programme 1*	1834750000	1835755250	1829686684	-6068566	99,6%
Y compris le montant de la subvention	1834750000	1835755250	1829686684	-6068566	99,6%
Sans compter le montant de la subvention	34301000	35312250	29238713	-6073537	82,8%
Programme 2*	108014000	108228850	116785601	8556751	107,9%
Programme 3*	277000	282400	273910	-8490	96,9%
Programme 4*	8496000	8819063	9680692	861629	109,7%
total	1951537000	1953085563	1956426887	3341324	100,17%

^{*}sans compter les ressources propres des entreprises

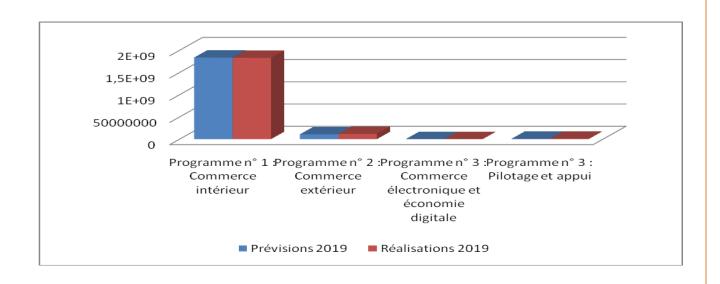
(1)* commerce intérieur

(2)* commerce extérieur

 $(1)^*$ commerce électronique et économie digitale

(1)* pilotage et appui

Graphique 2 : comparaison entre les réalisations et les prévisions du budget 2019 réparti selon programme



approvisionnement, contrôle du marché et investissements extérieures ont été décomptés hors valeur de l'intervention publique							

Deuxième Chapitre Présentation des programmes de la mission

Programme du commerce intérieur

Responsable du programme

« Madame Karima Hammami » directrice générale de la qualité, du commerce intérieur, de l'artisanat et des services

Elle a pris ses fonctions à partir du 04 octobre 2018

1. Présentation du Programme

Sous-programme 1 approvisionnement Compensation et contrôle du marché

Direction générale de la compétitivité et des enquêtes économiques

Direction du commerce intérieur

Direction de la qualité et de la protection du consommateur

Unité de la compensation des produits de base

Conseil de la compétitivité

Institut national de la consommation

Société des viandes

Office tunisien du commerce

Société tunisienne des marchés de gros

Société d'exposition de Nabeul

Agence national de métrologie

Sous-programme 2 investissement dans le commerce

Direction des métiers et services

Unité de gestion par objectif pour réhabiliter les circuits de distribution des produits agricoles et de pêche

La stratégie du ministère s'appuie sur principalement la contribution à cerner le taux d'inflation dans la limite de 3.6% et ce par :

La garantie d'un processus compétitif des marchés, maitriser les prix et renforcer la protection du consommateur en :

- Rationaliser l'approvisionnement du pays en matières sensibles et assurer l'abondance et la stabilité des prix,
- Poursuite de la politique de compensation avec rationalisation des dépenses et maitrise des couts de compensation à un niveau de 1% du revenu interne brut à la fin du quinquennat,
- Stimuler la compétitivité du marché par le développement du climat des affaires et la consolidation du partenariat entre le secteur public et le secteur privé et renforcer la lutte contre les pratiques déloyales,
- Développer le système de la protection du consommateur,
- Continuer la contribution de la lutte contre le trafic et le commerce parallèle et atténuer ses répercussions sur l'économie nationale,
- Améliorer l'accroissement et le développement du tissu commercial par la fourniture d'un climat adéquat pour l'investissement à travers,
- La modernisation et le développement des circuits des marchés de gros et instauration d'un système informatique permettant le suivi des prix,
- Développement des réseaux des grandes et moyennes surfaces commerciales dans les différentes régions,
- Fournir les conditions adéquates pour le développement du système des contrats sous la nomination originale dans le domaine commercial et des services orientés vers les consommateurs,
- Garantir les intérêts des petits commerces et les aider à suivre les évolutions, ainsi qu'améliorer leur performance par la facilitation d'accès au financement.

objectif	Indicateur de performance
Objectif 1-1-1 : Assurer un fonctionnement normal du marché et protéger le Consommateur	Indicateur 1-1-1: taux de réalisation des approvisionnements de régulation
	Indicateur 1-1-1-2 : taux de couverture du marché par l'Autorité de contrôle économique

	Indicateur1-1-1-3: taux des dossiers traités relatifs aux pratiques déloyales
Objectif 1-1-2 : rationaliser la compensation et l'orienter vers ceux qui y sont éligibles	Indicateur 1-1-2-1 : les quantités consommées des biens subventionnés
Objectif 1-1-3 : Réhabiliter les circuits de distribution et développer le tissu commercial	Indicateur 1-1-3-1 : taux d'avancement de l'exécution du 2 ^{ème} tranche du programme de réhabilitation des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche

2 – Présentation de la performance du programme

2-1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Le montant des dépenses du programme commerce intérieur a atteint 1829686.684 MD au cours de l'année 2019, contre 1835755.250 MD au titre des prévisions, soit un taux de réalisation de 99.6%.

Le taux de réalisation du sous-programme approvisionnement, compensation et contrôle du marché est de 99.99% du taux de réalisation de l'ensemble du programme, par rapport au sous-programme de l'investissement commercial qui a atteint 0.03%, compte tenu de la compensation des produits de base considéré parmi les objectifs stratégiques de ce sous-programme et qui constitue la principale part de son budget.

<u>Tableau n°3: Exécution du budget du ministère de l'année 2019 par rapport aux</u> prévisions 2019 : répartition selon la nature de la dépense (crédits- paiement)

Unité dinar

Unité	Prévisions 2019		réalisations	Réalisations par rapport s aux prévisions	
1000d	L.F	L.F Comp(1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	Taux %
					(2)/(1)
Dépenses	1827485000	1828977251	1829010529	33278	100%
De gestion					
Rémunérations	23149000	24154250	24309447	155197	100%
Moyens des services	3329000	4365966	4253110	-112856	97,41%
Intervention publique	1800443000	1800458035	1800447971	-10064	99,9%

Dépenses de développement	7265000	7265000	117677	-714323	1,6%
Investissement direct	0	0	0	0	-
Sur les ressources générales du budget	270000	270000	117677	-152323	43,6%
Crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	-
Financement public	0	0	0	0	-
Sur les ressources générales du budget	6995000	6995000	0	-6995000	0
Crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	-
Comptes du trésor	0	0	0	0	-
Total budget	1834750000	1835755250	1829686684	-6068566	99,6%

Graphique3 : comparaison entre les réalisations du budget programme commerce intérieur de l'année 2019 et les prévisions réparties selon la nature de la dépense

*on n'a pas inséré l'intervention publique au graphique pour lui donner plus de comparabilité

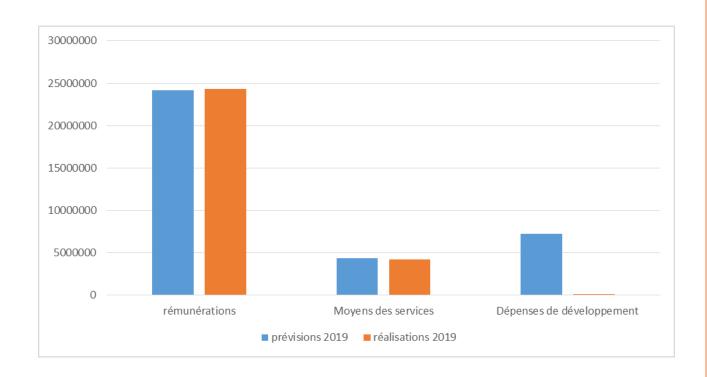
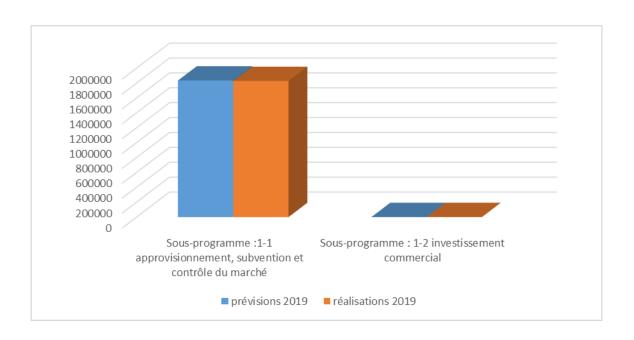


Tableau n°4: Exécution du budget du ministère de l'année 2019 par rapport aux prévisions : répartition selon les sous programmes (crédits paiements)

Sous Programme	Prévisions 2019		réalisations	Réalisations par ra prévisions	apport s aux		
	L.F	L.F Comp(1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	Taux % (2)/(1)		
Sous-programme :1-1 approvisionnement, compensation et contrôle du marché	1834186000	1835191250	1829128206	-7114045	99,6%		
Sous-programme: 1-2 investissement commercial	564000	564000	558478	-22222	96,2%		
Total	1834750000	1835755250	1829686684	-7136267	99,6%		

Graphique 4 : comparaison entre les réalisations du budget réparti en sous-programme de l'année 2019 et les prévisions.



2-2 Présentation et analyse des résultats de la performance

Il faut signaler qu'en cours de l'année 2019, le ministère a veillé à réaliser les objectifs stratégiques du programme commerce intérieur, en exécutant toutes les activités programmées dans le projet de la performance de 2019, d'après les indicateurs de performance, on a pu atteindre la valeur sollicitée.

Toutefois, les résultats étaient disparates conséquence de plusieurs difficultés et obstacles qui seront cités respectivement tout au long de l'analyse des résultats de la performance.

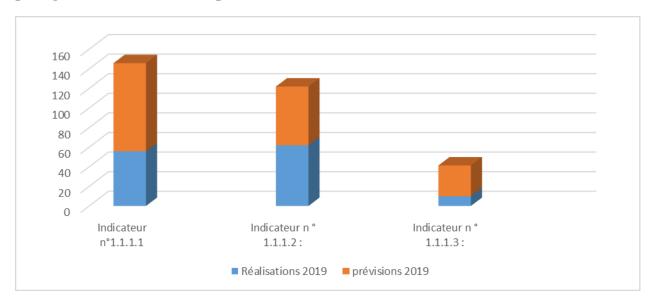
Objectif 1-1-1 : Assurer un marché équilibré et équitable et améliorer la protection des Consommateurs

Cet objectif se rapporte à :

- Suivi de l'approvisionnement du pays des produits sensibles afin de garantir leur abondance et ce par :
- le renforcement des mécanismes de suivi,
- une programmation bien étudiée des saisons de consommation,
- la diversification de l'offre en se basant notamment sur la production nationale.
- le recours ponctuel à l'importation,
- la consolidation de la politique de l'approvisionnement de régulation.
- Renforcer la lutte contre les pratiques déloyales et développer le système de protection du consommateur, et ce par l'accroissement du rendement du système de contrôle économique et son présence sur le marché.

arché et	Indicateur de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations/ 2019	Comparaison Entre 2018 et 2019		Réalisations 2019 Réalisations/ Prévisions 2019	
t normal du m teurs		%	a	b	С	d=c- a	d/a %	m=c-b	m/b %
Objectif 1.1.1 : Assurer un fonctionnement normal du marché et protéger les Consommateurs	Indicateur n°1.1.1.1 taux de réalisation des approvisionnements de régulation	%	55,8	90	84,97	29,17	52,27	-5,03	94,41%
	Indicateur n ° 1.1.1.2: taux de couverture du marché par l'Autorité de contrôle économique	%	61,98	60	75,38	13,4	21,62	15,38	125,63%
	Indicateur n ° 1.1.1.3 : taux des dossiers traités relatifs aux pratiques déloyales	%	10	31,42	16,1	6,1	61	-15,32	51,24

Graphique : comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de performance relatif à l'objectif : Assurer un fonctionnement normal du marché et protéger les Consommateurs pour 2019



2-2 Présentation des résultats de la performance et son analyse

Il faut signaler qu'en cours de l'année 2019, le ministère a veillé à réaliser les objectifs stratégiques du programme commerce intérieur, en exécutant toutes les activités programmées dans le projet de la performance de 2019, d'après les indicateurs de performance, on a pu atteindre la valeur sollicitée.

Toutefois, les résultats étaient disparates conséquence de plusieurs difficultés et obstacles qui seront cités respectivement tout au long de l'analyse des résultats de la performance.

Indicateur 1-1-1: taux de réalisation des approvisionnements de régulation

Cet indicateur contribue à suivre la production des produits concernés par l'approvisionnement à l'instar du lait, de la viande du poulet, du dinde et des pommes de terre, ainsi que le suivi de l'évolution de la consommation nationale.

Par ailleurs, en cas de la non réalisation du programme approvisionnement, des mesures de régulation nécessaires seront prises tel que l'importation.

On a enregistré un taux de réalisation de 84.97% pour l'année 2019, contre le taux de 90% pour les prévisions, cela revient aux raisons suivantes :

- Poursuite de l'insuffisance de la production du lait résultant de la régression du troupeau de vaches ainsi que le déclin des espaces fourragères, à ajouter l'augmentation des prix des aliments pour animaux au niveau local,
- Insuffisance de la production des pommes de terre suite à la régression des espaces cultivés des produits saisonniers par rapport à l'année 2018 ou on a cultivé un espace de 9000 hectares contre 10750 hectares en 2018,
- D'un autre coté on a enregistré un abondance dans la production de la viande du poulet, le taux de réalisation des approvisionnement a atteint 121.85%

	Programme de stockage 2019	Réalisations 2019	Taux %
Lait (mille l)	60	39,7	66,16
Œuf (mille œuf)	40	37,4	93,5
Viande de poulet (tonne)	2000	2437	121,85
Viande de dindes (tonne)	1500	1494	99,6
Pomme de terre (mille tonnes)	40	17,5	43,75
			84,97

Et parmi les activités assurées par la direction du commerce intérieur pour réaliser les résultats de cet indicateur :

- Participer périodiquement aux travaux de la commission technique chargée de suivre la composition des approvisionnements de régulation,
 - effectuer des visites sur terrain pour constater les approvisionnements,
- Elaborer un plan de distribution des approvisionnements sur les régions, dans le cadre d'une commission qui regroupe tous les intervenants des structures administratives et professionnelles concernées.

<u>Indicateur n ° 1.1.1.2 : taux de couverture du marché par l'Autorité de contrôle économique</u>

- Suivi de la situation du marché par le moyen des constats sur terrain visant les différents tissus commerciales (les marchés du gros, les marchés de détails, les moyennes et grandes surfaces commerciales, les grossistes, les détaillants des produits alimentaires ...les usines des

produits agro-alimentaires...), ainsi chaque visite de contrôle vise à s'assurer de la bonne application de la transparence des échanges commerciaux et à garantir la qualité et sécurité des produits de consommation.

- On a enregistré un taux de réalisation de 75.38%, quant au taux des prévisions était de 60%, ceci est dû aux raisons suivantes :
- Veiller à inclure de nouveaux secteurs chaque année au programme national du contrôle ainsi qu'œuvrer à réaliser ce qui a été programmé.et ce en rappelant les directions régionaux du programme notamment au cours des grandes saisons de consommation,
- Doubler les compagnes de sensibilisations régionales et nationales,
- Renforcer les ressources humaines par le recrutement de 100 contrôleurs afin de consolider le travail du contrôle,
- Effectuer des actions de formation au profit des directions régionales de commerce sur les procédures législatives et les domaines techniques,
- Revitaliser le rôle des commissions régionales pour le suivi de l'évolution des prix, la régularité de l'approvisionnement et la lutte contre le trafic et le commerce parallèle. D'autre part il s'agit d'organiser des opérations de contrôle en commun conformément au circulaire gouvernemental n°32 de l'année 2018, vu leurs répercussions positives sur la diversification du contrôle et sur l'amélioration de la couverture du marché.
- Echanges des informations dans le cadre de la coordination entre les structures intervenantes dans l'opération de contrôle de commerce, santé, intérieur, agricole, contribuant ainsi dans l'efficacité du contrôle du marché.

<u>Indicateur n ° 1.1.1.3 : taux des dossiers traités relatifs aux pratiques</u> déloyales

Il s'agit des rapports administratifs des requêtes réalisées conformément aux articles 5, 17 et 62 de la loi n°36 de l'année 2015 relative à la réorganisation de la compétitivité et des prix, dont la moyenne de durée de réalisation ,d'achèvement et d'élaboration des rapports y afférents varie entre une année et trois ans.

On a enregistré un taux de réalisation de 16.1% contre 31.42% prévu, soit un taux de réalisation par rapport aux prévisions de 51.33%, ceci est dû aux facteurs suivants :

- Régression de requêtes réalisées à l'échelle régionale pour enrichir les indicateurs à dimension régionale (appel d'offre d'une manière particulière, les pratiques à dimension régionale) et présentation des requêtes relatives à la transparence des échanges, de la compensation et des prix.
- Absence des cadres compétents à relever les indicateurs des infractions en matière de compétitivité ainsi que la faiblesse de la formation,
- Les travaux des commissions régionales sous la supervision du gouverneur n'englobent pas le travail sur cet indicateur.

<u>Objectif 1-1-2 : rationaliser la compensation et l'orienter vers ceux qui y sont éligibles</u>

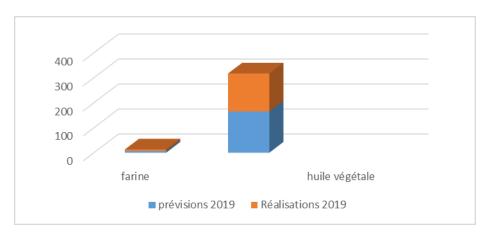
Poursuivre la politique de compensation avec rationalisation des dépenses et cerner les couts de la compensation à un niveau de 1% du revenu intérieur brut à la fin de quinquina, et ce par :

- La continuation des travaux d'organisation du contrôle des circuits de distribution des produits subventionnés,
- Le développement du contrôle conjoint, on peut le mesurer d'une manière relative,
- Rationaliser la consommation des quantités annuelles des produits de farine, et de l'huile végétale subventionné.

<u>Tableau : Objectif 1-1-2 : rationaliser la compensation et l'orienter vers</u> ceux qui y sont éligibles

compensation et sont éligibles	्रिंड performance		Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations/ 2019	Comparaison Entre 2018 et 2019		Réalisations 2019 Réalisations/ Prévisions 2019	
compen sont élig			a	b	С	d=c- a	d/a %	m=c-b	m/b %
Objectif 1.1.2 rationaliser la co l'orienter vers ceux qui y so	Indicateur n°1.1.2.1 Taux des quantités subventionnées de	Mille Quintard	6,47	6,5	6,38	- 0,09	-1,39	-0,12	98,15
	farine destiné pour la fabrication du pain PS Quantité de l'huile végétale subventionnée	Mille tonnes	162	165	152	-10	-6,7	13	92,12

Graphique : comparaison entre les prévisions et les réalisations : indicateur : Taux des quantités subventionnées de farine et de l'huile végétale : Objectif 1-1-2 : rationaliser la compensation et l'orienter vers ceux qui y sont éligibles



Indicateur 1.1.2.1- quantité consommée des produits subventionnés

La quantité de farine subventionnée a atteint au cours de 2019 environ 6.38 million de tonnes contre 6.5 million de tonnes estimé au départ, soit une réduction de 1.85%, qui revient principalement au rôle de l'application informatique relative au contrôle de la farine, dans la fixation des besoins effectifs de la quantité de farine réservée à la fabrication du pain d'une part, et la limite de son utilisation à d'autres fins d'autre part.

L'impact positif de l'application informatique se manifeste aussi dans :

- L'atténuation des parts réservés aux boulangeries et leur engagement à se conformer à la catégorie du pain autorisé,
- Le respect des minoteries à diffuser la farine aux boulangeries inscrites dans la liste de ses clients qui est limitée par les services du ministère du commerce.

Quant à l'huile végétale, le volume de consommation a atteint 152 million de tonnes au titre de l'année 2019, contre 165 million de tonnes prévue, cet écart se justifie principalement par l'efficacité de l'application informatique relative au suivi de la distribution des parts de l'huile végétale subventionnée aux unités de conserverie. L'utilisation de cette application a démarré en date du 17/6/2019, en effet elle permet en premier lieu de contrôler l'acheminement du circuit de distribution (client grossiste distributeur), et en second lieu de vérifier la qualité du détaillant distributeur de ce produit au profit du consommateur final, tache allouée aux services du commerce à l'échelle régional.

Objectif 1.2.1 Réhabiliter les circuits de distribution et développer le tissu commercial

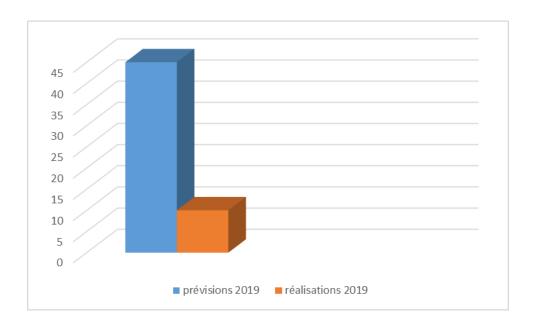
Cet objectif s'inscrit dans la réhabilitation des circuits de distribution dans le cadre du sous-programme « investissement commercial», et se manifeste par l'exécution de la 2ème tranche du programme de réhabilitation des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche. Ce dernier inclut les projets reportés et les nouvelles demandes, en plus de la concrétisation des projets structurés à l'instar du marché de production de Sidi Bouzid.

<u>Indicateur 1-2-1-1 : taux d'avancement de l'exécution de la 2^{ème} tranche du programme de réhabilitation des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche</u>

Le taux de réalisation de cet indicateur a atteint 10% du total de 45% du taux de réalisation par rapport aux prévisions de 22%.

.1	Indicateur 1.2.1.1 taux d'avancement de l'exécution de la 2ème tranche du programme de réhabilitation des	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations/ 2019		araison 2018 et	Réalisati 2019 Réalisati Prévisio 2019	ions/
Objectif 1.1.1	distribution des produits agricoles		a	b	С	d=c- a	d/a %	m=c-b	m/b %
Obje	et de pêche	%	15	45	10	-5	-33,33	-35	22,22

Graphique : comparaison entre les prévisions et les réalisations indicateur : taux d'avancement de l'exécution de la 2^{ème} tranche du programme de réhabilitation des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche



Cet écart entre les réalisations et les prévisions se justifie principalement par :

- L'interruption des études de faisabilité technique et financier, ce qui a impacté le démarrage de l'exécution des projets nationaux structurés,
- La complication des procédures relatives à l'élaboration des études,
- Les obstacles rencontrés lors de l'élaboration des éléments référentiels relatifs au projet, suite à la longueur des négociations entre les différents intervenants notamment les concernés par le projet,
- Relance de l'appel d'offre plusieurs fois conformément à l'arrêté n°1039 de l'année 2014 en date du 13/3/2014 relatif à l'organisation des appels d'offre publics, (élaboration de cahier de charges général et spécifique, les éléments référentiels , l'annonce de l'appel d'offre, commission d'ouverture , commission d'évaluation...),
- Dépassement du budget prévu pour la réalisation de l'étude de la part des municipalités,
- Le non-respect de la part des municipalités, des procédures de relance des appels d'offre non fructueux,

- La longueur de durée requise pour les études et même pour l'exécution, en effet, la majorité des projets exige la réalisation des études détaillées et exécutives.

Les défis, difficultés et mesures à entreprendre pour l'atteinte des objectifs du programme

• Difficultés et insuffisances

Plusieurs difficultés ont entravé la réalisation des objectifs de ce programme dont principalement :

- La non disponibilité de données précises sur les prévisions de production des produits agricoles, ce qui a impacté négativement les prévisions de l'approvisionnement, ainsi que sur la prise de décision en ce qui concerne les quantités de régulation nécessaires et dans les meilleures délais,
- La multiplicité des sources de données de différentes structures, ministères et services publics concernés par l'approvisionnement, la production et la commercialisation, qui est de nature à limiter la crédibilité des données, et la disparité entre elles dans plusieurs cas, influant ainsi la rationalisation des politiques d'approvisionnement,
- Absence de système informatique relatif à l'approvisionnement et au stockage,
- L'influence de cet indicateur par les facteurs climatiques ainsi que par les difficultés structurelles rencontrées par certains secteurs, impactent négativement l'exécution du programme d'approvisionnement,
- La liaison de la méthode de calcul de cet indicateur aux données fournies par les structures, les ministères et les groupements professionnels impactent directement le calcul du taux de réalisation par rapport au taux des prévisions,

Sur le plan de la compensation

- Difficulté d'orienter les subventions envers ceux qui y sont éligibles,
- Difficulté de suivi des parts de subvention pour insuffisance des applications informatiques,

Sur le plan de contrôle du marché

- Des problèmes relatifs aux données adoptées dans le calcul des indicateurs,

- Limite du facteur humain qualifié, chargé de contrôle et de suivi, ainsi que la limite des moyens matériels mis à la disposition du corps de contrôle,
- Insuffisance de formation et de recyclage pour les contrôleurs de marché, notamment pour ceux qui sont chargés des dossiers de compétitivité requérant des compétences et formation spécifique vu la complexité des requêtes en la matière.

Ces insuffisances se sont accentuées au cours des dernières années vu le manque de formation continue ciblée outre le recul notable des formations assurés par les organismes internationaux,

- Reclasser les priorités de la stratégie du programme et se concentrer pour ces dernières années sur l'intervention directe afin de préserver le pouvoir d'achat du citoyen.
- De même concentrer les efforts pour la lutte contre la monopolisation et le trafic des produits compensés, ainsi que pour le contrôle de la transparence des échanges et de l'absence de la compétitivité à l'échelle régional,
- Répercussion directe sur le calcul des indicateurs pour le futur vu le nouveau cadre législatif de contrôle de la sécurité des produits, qui transfère la mission du contrôle à d'autres structures crées conformément à la loi n°25 de l'année 2019 en date du 26/2/2019 relatif à la sécurité sanitaire des aliments et des produits et au projet de la loi de la sécurité industrielle,
- Faiblesse des moyens et équipements aussi bien au niveau central que régional (les PC, liaison internet...) ainsi que la carence au niveau des textes législatifs, économiques liés au domaine et absence des manuels de procédure ...

Sur le plan de la réhabilitation des circuits de distribution

- Difficulté de trouver des sources de financements pour l'exécution des grands projets structurés au niveau du ministère,
- Multiplicité des intervenants pour l'exécution du projet, et chaque intervenant a ses propres problèmes et attributions,
- Manque du personnel au niveau de l'unité de la réhabilitation des circuits de distribution,
- Difficulté de l'adhésion de certains intervenants au programme de réhabilitation,

- Absence de l'expertise au niveau régional, notamment pour les domaines relatifs aux études, aux appels d'offre publics et au système TUNEPS, ce qui a conduit les cadres à élaborer les éléments référentiels des études de certains dossiers,
- Absence de bureau d'études et difficulté de sa conformité aux conditions techniques spécifiques,
- Manque de moyens matériaux pour les cadres de l'unité (moyen de transport, personnel...)

Les principales mesures

- Réactiver l'application informatique relative au suivi de l'approvisionnement avec les directions régionales du commerce,
- Instauration d'une base de données relative aux intervenants économiques, en demandant les directions régionales de fournir la liste des actifs économiques ressortissants de leur compétence territoriale, en vue de rapprocher ces données avec les statistiques de l'institut national des statistiques ainsi que du registre national des entreprises,
- Moderniser le cadre législatif et préparer des projets de nouveaux textes qui s'adaptent au mieux aux évolutions du secteur,
- Réclamer l'augmentation du budget alloué à la formation et aux équipements de contrôle qualité et analyses en laboratoires,
- Assurer une meilleure coordination entre les différents intervenants au programme de réhabilitation des circuits,
- Elaborer un plan de sensibilisation pour une meilleure adhésion de toutes les parties au programme de réhabilitation par le biais d'actions de formation.
- Coordonner avec le ministre du développement et de coopération internationale afin de trouver une ligne de crédit pour financer les composants de la deuxième tranche du programme,
- Organiser des actions de formation au profit des directions régionales sur l'application de la farine, et des actions au niveau régional et central sur l'application de suivi de la distribution des parts d'huile végétale subventionnée. Par ailleurs, on a distingué chaque unité d'emballages par le nom d'utilisateur et d'un droit d'accès, en parallèle, un accord conclu avec les professionnels afin de communiquer à l'unité de compensation des matières de base leurs remarques et suggestions éventuels pour améliorer l'application,

- Afin de rationaliser les dépenses de compensation, une série de réunions est menée par le groupe de travail chargé d'élaborer les outputs du système de contrôle interne du processus « compensation du blé », ainsi que du processus « compensation de l'huile végétale ». Un plan d'actions a été élaboré afin de maitriser les risques inhérents aux deux processus susmentionnés,
- Etudier la possibilité de réviser la méthode de calcul des indicateurs au sein du projet de la performance de l'année 2021.

Il faut signaler que dans le cadre de l'accompagnement des ministères pour réviser les objectifs stratégiques et indicateurs de mesure de performance, il a été recommandé d'éliminer l'indicateur 1.1.1.1, en raison de la difficulté de le maitriser vu la disparité de la source de ses données, par les services de la direction du commerce intérieur.

Outre que, la formation des approvisionnements de régulation reste tributaire des facteurs climatiques ainsi que des problématiques déjà cités, en plus elle est en relation avec les différentes structures et organismes professionnels intervenants au différent système de production, à l'instar des groupements professionnels, services du ministère de l'agriculture.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la performance pour atteindre les objectifs tracés, il est sollicité de réviser l'adoption de cet indicateur à partir de 2021, de l'indicateur 1.2.11 et de l'indicateur 1.1.1.3 en raison de la difficulté de leur lecture et de l'absence de leur aptitude à refléter la performance.

Programme 2 : Le commerce extérieur

Le responsable du programme : Mr Khaled ben Abdallah à partir de 1/6/2017

1- Présentation du programme

Cartographie du programme

Programme commerce extérieur

Sousprogramme

Les structures intervenantes

Sous-programme1

Les échanges commerciaux

Sous-programme2

Approfondir l'intégration économique et commerciale

- -La direction générale du commerce extérieur
- -L'unité de gestion par objectifs pour la mise à niveau des services
- -L'unité de pilotage du programme de développement des exportations
- -Centre de promotion des exportations
- -Chambre du commerce et de l'industrie de Tunis
- -Chambre du commerce et de l'industrie du Nord-Ouest
- -Chambre du commerce et de l'industrie du Nord-est
- -Chambre du commerce et de l'industrie du Cap bon
- Chambre du commerce et de l'industrie du Centre
- Chambre du commerce et de l'industrie de Sfax
- Chambre du commerce et de l'industrie du Sud Est
- Chambre du commerce et de l'industrie du Sud-Ouest

- La direction générale de la coopération économique et commerciale
- L'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de la création d'une zone commerciale et logistique Ben Guerden

La stratégie du ministère du commerce et du développement des exportations telle qu'elle se décline au niveau du programme commerce extérieur, vise à ancrer l'intégration économique et commerciale du pays dans son environnement mondial et régional. Cette intégration se fera dans un cadre réglementaire et législatif clair et de réformes structurelles qui prend en considération la spécificité du tissu industriel local. En effet, il s'agit de garantir la compétitivité du produit national en lui offrant des incitations qui lui permettent la pénétration des nouveaux marchés et la préservation des marchés traditionnels.

Le programme du commerce extérieur est composé de 3 objectifs et 5 indicateurs de performances :

objectif	Indicateur de performance							
Objectif 2-1 : Développer les échanges extérieurs	Indicateur 2-1-1 : Évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a signé des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux.							
et approfondir l'intégration économique et commerciale	Indicateur 2-1-2: Taux de diversification des traditionnels (UE) par rapport au volume global des exportations en termes de produits et de destinations Taux des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume global des exportations Taux de positions tarifaires des produits exportés par rapport au nombre total des positions tarifaires							
Objectif 2-2 : Protéger le produit national et défendre les exportations	Indicateur 2-2-1: Taux des requêtes satisfaites par rapport à la totalité des requêtes remises. Indicateur 2-3-1: nombre de procédures non tarifaires lors de l'importation et l'exportation Indicateur 2-3-2: taux d'avancement dans l'application de l'accord de l'organisation mondiale du commerce sur l'allégement des délais.							
Objectif 2-3 : Faciliter les procédures du commerce extérieur								

Les priorités du programme

- Renforcer la base du dispositif de l'exportation,
- Consolider la base des produits susceptibles de les exporter en se référant au critère de la valeur ajoutée,
- Appuyer l'ouverture sur des nouveaux marchés,
- Maitriser le déficit de la balance commerciale,

- Améliorer le climat des affaires et des investissements, ainsi que la notation de crédit dans le cadre de la notation internationale.

2- Présentation de la performance du programme 2019

2-1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Au cours de l'année 2019 le montant des dépenses du programme de commerce extérieur a atteint 116785601 MD alors que le montant des prévisions des crédits alloués était de 108228850MD, soit un écart de 28556751MD et un taux de réalisation de 107,9%.

Tableau 3 :

Exécution du budget du programme 2019 par rapport aux prévisions répart

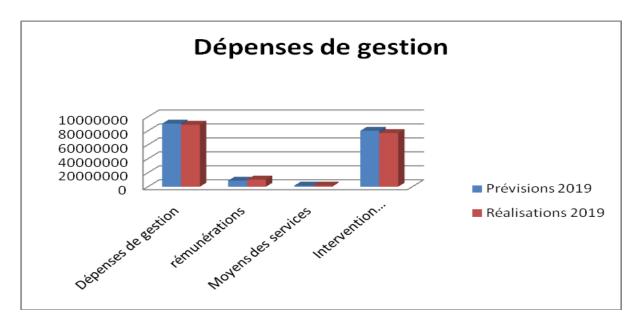
Exécution du budget du programme 2019 par rapport aux prévisions réparti selon la nature des dépenses

Unité	Prévisions 2019		réalisations	Réalisations par rapport s aux prévisions			
1000d	L.F	L.F Comp(1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	Taux %		
					(2)/(1)		
Dépenses	91569000	91783850	94155882	2372032	102.5%		
De gestion							
rémunérations	9057000	9271850	10792967	1521117	116.4%		
Moyens généraux	1782000	1782000	1979587	197587	111%		
Intervention publique	80730000	80730000	81383327	653327	100.8%		
Dépenses de développement	16445000	16445000	22629719	6184719	137.6%		
Investissement direct	1000000	1000000	569648	-430352	57%		
Sur les ressources générales du budget	0	0	0	0	0		
Crédits extérieurs affectés	1000000	1000000	569648	-430352	57%		
Financement public	15445000	15445000	22106271	6661271	143.1%		
Sur les ressources générales du budget	7130000	7130000	7227000	97000	101.3%		
Crédits extérieurs affectés	8315000	8315000	14879271	6564271	178.9%		
Comptes du trésor	0	0	0	0	-		
Total budget	108014000	108228850	116785601	8556751	107.9%		

Sans compter les ressourcés propres des entreprises

Graphique 3 comparaison entre les réalisations et les prévisions du budget du programme 2 de l'année 2019

Répartition selon la nature de la dépense (dépenses de gestion)



Graphique 3 comparaison entre les réalisations et les prévisions du budget du programme 2 de l'année 2019

Répartition selon la nature de la dépense (dépenses de développement)

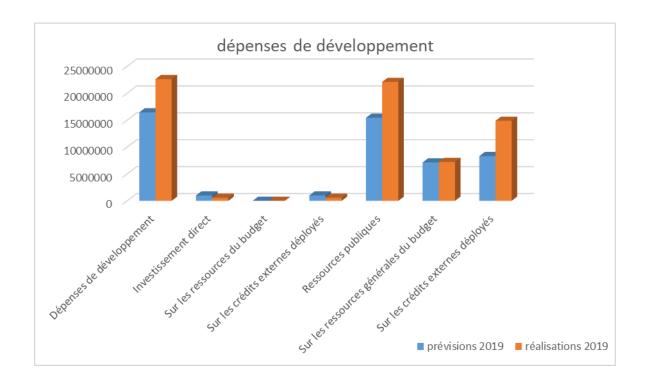
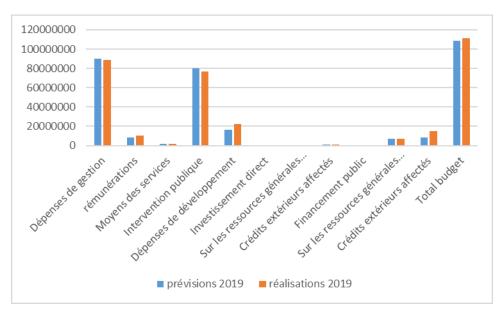


Tableau 4 : exécution du sous-programme 1 « les échanges commerciaux » de l'année 2019

Unité	Prévisions 20	19	réalisations	Réalisations par raj	pports aux prévisions
1000d	L.F	L.F Comp(1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	Taux %
					(2)/(1)
Dépenses	9037000	90244000	88668721	-1575279	98.2%
De gestion					
rémunérations	8433000	8640000	10161415	8577415	117.6%
Moyens des services	1584000	1584000	1737673	153673	109.7%
Intervention publique	80020000	80020000	76769632	-3250368	95.9%
Dépenses de développement	16445000	16445000	22629719	6184719	137.6%
Investissement direct	0	0	0	0	0
Sur les ressources générales du budget	0	0	0	0	0
Crédits extérieurs affectés	1000000	1000000	1130840	130840	113%
Financement public	0	0	0	0	0
Sur les ressources générales du budget	7130000	7130000	7227000	97000	101.3%
Crédits extérieurs affectés	8315000	8315000	14879271	6564271	178.9%
Comptes du trésor	0	0	0	0	-
Total budget	106482000	108689000	111298440	2609440	102.4%

Graphique 4

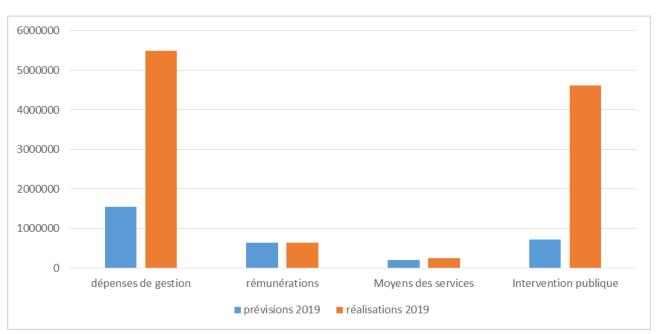


<u>Tableau 5 : Exécution du budget du programme 2019 par rapport aux prévisions réparti selon les sous-programmes</u>

Sous-programme « intégration économique et commerciale »

Unité	Prévisions	2019	réalisations	Réalisations par ra	pport s aux prévisions
1000d	L.F	L.F Comp(1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	Taux %
					(2)/(1)
Dépenses	1532000	1539850	5487161	3947311	356.3%
De gestion					
rémunérations	624000	631850	631552	-298	99.9%
Moyens des services	198000	198000	241914	43914	122%
Intervention publique	710000	710000	4613695	3903695	649.8%
Dépenses de développement	0	0	0	0	0
Investissement direct	0	0	0	0	0
Sur les ressources générales du budget	0	0	0	0	0
Crédits extérieurs affectés				0	0
Financement public	0	0	0	0	0
Sur les ressources générales du budget	0	0	0	0	
Crédits extérieurs affectés					
Comptes du trésor	0	0	0	0	-
Total budget	1532000	1539850	5487161	3947311	356.3%

Graphique n°5



2-2 Présentation des résultats de performance et leur analyse

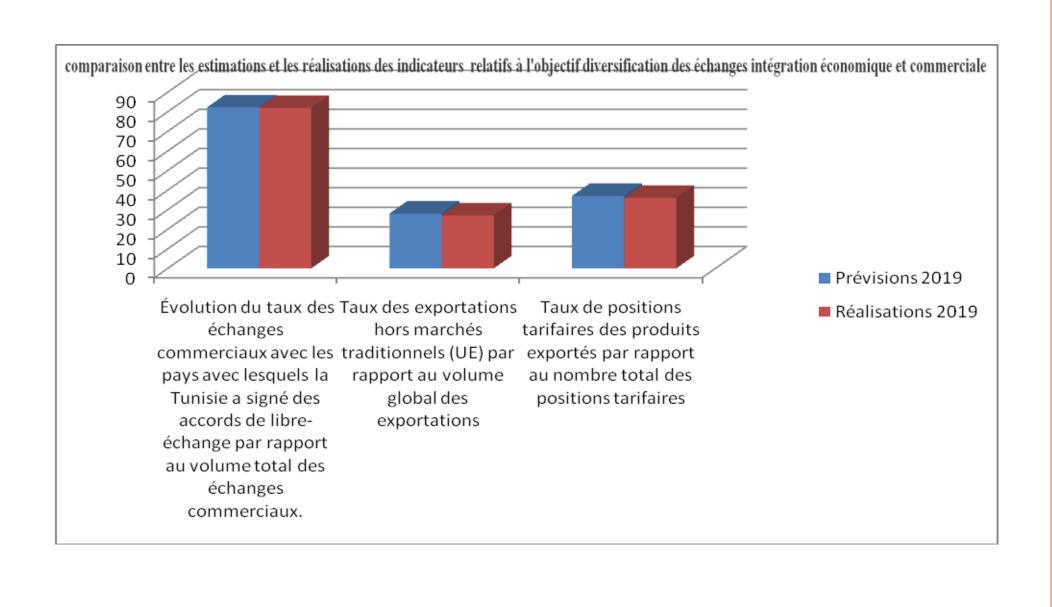
Objectif 2-1-1 : diversification des échanges intégration économique et commerciale

Le ministère œuvre à développer les exportations à travers l'accroissement du volume et de la valeur des exportations tunisiennes, l'élargissement de la base des exportateurs, le développement des programmes d'appui et de soutien et l'orientation vers les secteurs promoteurs à forte valeur ajoutée à l'instar des services, outre que la réduction de la dépendance envers la zone euro comme zone traditionnelle pour les échanges commerciaux à une capacité qui dépasse 80% du volume des échanges extérieurs, et ce à travers :

- Le développement de la composition et la structuration des composants des exportations ainsi que le développement de la diversification de l'offre destiné à l'exportation,
- Renforcement des capacités de commercialisation du produit national sur les nouveaux marchés,
- Réduction du déficit de la balance commerciale,
- Accompagnement des sociétés totalement exportatrices et vulgarisation du produit tunisien sur les marchés internationaux,
- Facilitation des procédures logistiques rencontrées lors des exportations et ce par la consolidation de la démarche visant la simplification des procédures au niveau du contrôle technique et douanière, ainsi que l'amélioration du facteur logistique en coopération avec le ministère du transport et les services de la direction générale des douanes,
- L'ouverture sur des nouveaux marchés non traditionnels surtout sur les pays d'Afrique,
- Révision de l'efficacité des accords commerciaux conclus avec d'autres pays et regroupements régionaux.

Objectif 2-1-1: diversification des échanges intégration économique et commerciale

indicateur		unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison Entre 2018-2019		Comparaisor 2019- Comparaisor 2019	
			A	В	С	D=C-A	D/A %	M=C-B	M/B
commerciaux avec le		%	88	82 ,2	82	-6	93%	-0,2	99,7%
Indicateur 2-1-2: Taux de diversification des	Taux des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume global des exportations	%	33	28	27	-6	82%	-1	96%
exportations en termes de produits et de destinations	Taux de positions tarifaires des produits exportés par rapport au nombre total des positions tarifaires	%	41	37	36	-5	88%	-1	97%



<u>Indicateur 2-1-1 : Évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a signé des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux.</u>

L'année 2019 s'est caractérisé par une régression des échanges extérieurs réalisés dans le cadre des échanges commerciaux libre d'un niveau de 88% enregistré en 2018 à 82% en 2019, soit un déclin de 6%.

Le taux de réalisation est globalement satisfaisant, vu la diminution des difficultés rencontrées dans l'intégration de l'huile de l'olive sur les marchés américains et canadiens et la poursuite de l'adoption du marché malaisien comme la principale destination de l'exportation des dattes tunisiennes.

Sachant qu'il était question que les réalisations enregistrées au titre de cette année vont dépasser les prévisions eu égard à l'intégration de la Tunisie à la COMESA.

Sauf que le retard commis sur la signature du protocole et l'achèvement de toutes les procédures relatives à la mise en application de ce protocole (approbation du parlement) ont entravé l'atteinte du taux prévu.

Toutefois ce taux reste acceptable par rapport au taux prévisionnel sauf qu'il était possible de le dépasser, si on a entamé les opérations d'exportation intensives vers des nouvelles destinations et ce dans le cadre de l'anticipation de l'entrée de la Tunisie dans des accords multipartites pour les libres échanges commerciaux notamment aves l'union africain et le COMESA.

De même il était question de dépasser ce taux si on prenait en considération les décisions prises pour améliorer et consolider le volet logistique surtout pour les destinations de la Russie et des pays d'Afrique de l'ouest. Sauf qu'il y a eu désistement sur l'instruction de ligne maritime entre la Tunisie et la Russie vu les couts élèves du projet et l'incapacité de la CTN à l'assurer.

D'autre coté, il apparait que ce taux ne reflète pas d'une manière claire la stratégie du ministère dans le domaine des exportations pour diverses raisons :

- L'association de cet indicateur aux conditions et facteurs objectifs qui ne sont pas du ressort du ministère surtout dans le domaine du transport maritime aérien et d'assurance,
- Le manque de précisions et de fiabilité des résultats réalisés de ces opérations et qui se répercute sur les taux d'accroissement des exportations en général, sur la qualité du produit exporté et sur taux de développement du dispositif d'exportation.

<u>Indicateur 2-1-2 : Taux de diversification des exportations en termes de produits et de destinations</u>

Ce taux se subdivise en :

- Sous-indicateur1 : Taux des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume global des exportations
- Sous-indicateur2 : Taux de positions tarifaires des produits exportés par rapport au nombre total des positions tarifaires.

<u>1- Sous-indicateur1</u>: Taux des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume global des exportations

Le taux des exportations hors marchés traditionnels s'est stabilisé à 27% en 2019 contre un taux de 28% prévu. Cette stabilité revient au désistement de l'adoption de la ligne maritime entre la Russie et la Tunisie d'une part, et la montée de la prise de conscience chez les entreprises exportatrices de la nécessité de pénétrer des marchés africains notamment l'Afrique subsaharienne d'autre part.

En outre, l'accroissement des exportations d'huile d'olives vers le Canada et les Etats-Unis au cours de l'année 2019 a contribué à la réalisation de ce taux, et on espérait que cette évolution continuera pour les années à venir et ce pour les raisons suivantes

- le marché de l'Amérique du nord est promoteur pour ce produit et pour d'autres produits agricoles,
- la décision de l'augmentation des vols entre la Tunisie et le canada à moyenne de 4 vols journaliers ce qui faciliterait le transport à cette destination.

Sous-indicateur 2 : Taux de positions tarifaires des produits exportés par rapport au nombre total des positions tarifaires.

Le taux de réalisation a atteint 36% contre 37% estimé accusant un déclin de 1%. De même le taux de réalisation s'est stabilisé au même taux que l'année précédente. Cela s'explique par la poursuite du déficit structurel caractérisant les exportations tunisiennes, et l'association des résultats réalisés aux produits agricoles qui se spécifient par :

- dépendent principalement des facteurs climatiques,
- faible valeur ajoutée au niveau de l'apport de devises.

En outre les résultats atteints confirment la non capacité des autres secteurs à effectuer des réalisations importantes au niveau des exportations et ce malgré les résultats encourageants des exportations des produits électriques et électroniques.

Objectif 2-2: Protection du Commerce

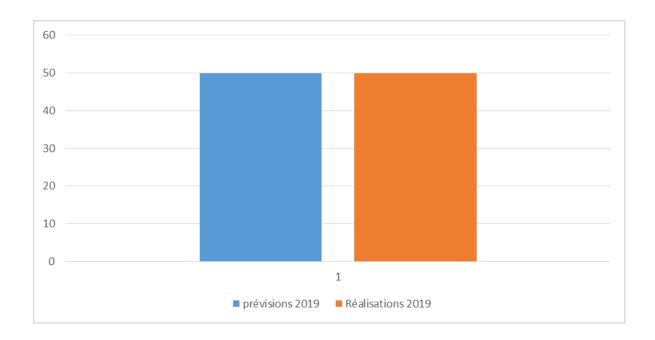
Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la protection législative qu'offrent les accords internationaux conformément à l'OMS sans porter atteinte aux obligations portées sur l'Etat tunisien, d'assurer le transport des marchandises et la liberté de commerce d'une manière générale, s'exerçant dans le cadre de la législation relative aux procédures préventives et de lutte contre le dumping et la subvention illégale du fait de l'adhésion de la Tunisie à l'OMS.

De même cette protection s'exerce par la protection des exportations des procédures probables qu'entreprendraient les partenaires commerciaux de la Tunisie conformément aux enquêtes publiées et adoptées dans le cadre de l'OMS.

Pour ce qui concerne l'amélioration des importations, cela revient à baisser le taux des importations des produits de consommation industrialisés en Tunisie et à consolider l'industrie nationale en réduisant l'importation des produits à caractère non essentiels.

: Protéger le nerce	Indicateur de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations/ 2019		araison 2018 et	2019	sations sations/ sions
Objectif 2-2 :	Indicateur 2-2-1 : Taux des requêtes satisfaites par rapport à la totalité des requêtes remises	%	25	50	50	25	200%	0	100%

Graphique n°1 : comparaison entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur relatif à l'objectif : la protection commerciale de l'année 2019



<u>Indicateur 2-2-1 : Taux des requêtes satisfaites par rapport à la totalité des requêtes remises.</u>

Le taux de réalisation est estimé en 2019 à 100% par rapport à aux prévisions, ceci est la conséquence de plusieurs facteurs dont principalement :

- la régression notable du nombre des requêtes reçues de la part de la direction des procédures de la prévention et de la lutte contre les pratiques illégales lors de l'importation, remis par les industriels locaux, en effet le

- nombre des requêtes n'a pas dépassé les 8 tout au long de l'année 2019 ce qui a contribué à les effectuer dans les meilleurs délais.
- L'importance accordé à certains dossiers tel que le dossier des mesures prises de la part des autorités marocaines envers les exportations tunisiennes à l'instar des cahiers scolaires , accompagnement préventif et lutte contre les pratiques illégales lors de l'importation des entreprises tunisiennes totalement exportatrices de ce produit. Dès la première phase d'enquête jusqu'au recours à l'organisme de règlement des litiges à l'OMS par des négociations avec les autorités marocaines à Ribat et fourniture des arguments de la part des tunisiens, en second phase de négociation menée au siège de l'OMS à Genève jusqu'arriver à l'organisme de règlement des litiges et au recours à l'arbitrage du président de l'OMS lui-même.
- L'existence de différentes requêtes selon leur objet, dont celles sont relatives au domaine de spécialisation de la de la direction des procédures de la prévention et de la lutte contre les pratiques illégales lors de l'importation à l'instar de la demande de protection des importations de certaines matières provenant de plusieurs pays, des plaintes des taxations douanières sur certains articles et des plaintes des marchés parallèles.

Objectif 2-3 : Faciliter les procédures du commerce extérieur

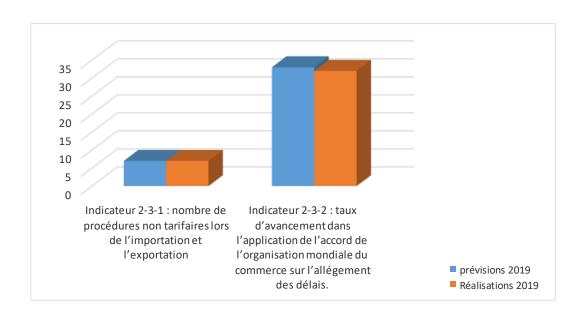
Cet objectif participe à éliminer les obstacles non tarifaire aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, à maitriser les couts, à assurer la fluidité des échanges commerciaux et le respect des obligations découlant de l'adhésion aux groupements régionaux et internationaux à caractère économique.

Cet objectif se reflète sur toutes les différentes étapes des opérations commerciales extérieures dont les opérations logistiques :

: Faciliter les du commerce	Indicateur de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations/ 2019	Comparaison Entre 2018 et 2019	Réalisations 2019 Réalisations/ Prévisions 2019
Objectif 2-3 : procédures d	Indicateur 2-3-1: nombre de procédures non tarifaires lors de l'importation et l'exportation	%	10	7	7	-3 70%	0 100%

Indicateur 2-3-2:	%	27	33	32	5	119%	-1	96.9%
taux d'avancement dans l'application								
de l'accord de								
l'organisation mondiale du								
commerce sur								
l'allégement des								
délais.								

Graphique n°2 : comparaison entre les réalisations et les prévisions : indicateur de performance relatif à l'objectif : Faciliter les procédures du commerce extérieur



<u>Indicateur 2-3-1 : nombre de procédures non tarifaires lors de l'importation et l'exportation</u>

On a enregistré un taux de réalisation de 100% au cours de l'année 2019 par rapport aux prévisions, cela revient à un ensemble de facteurs :

-les prévisions sont établies principalement sur la base de l'amélioration des procédures non tarifaires lors de l'importation et l'exportation, plutôt que sur la réduction de ces procédures, vu l'impossibilité d'abandonner certaines d'entre elles. Dans ce cadre la ratification de l'arrêté n°1744 de l'année 1994 s'est basée sur l'allégement des procédures de contrôle technique lors de l'exportation sans éliminer l'opération de contrôle technique en elle-même,

- il était question que le rythme d'exécution du projet d'allégement des procédures du commerce extérieur au niveau des procédures non tarifaire lors de l'importation soit plus rapide sauf qu'il ne l'était pas. Cela revient essentiellement aux facteurs suivants :
- la commission chargée de faciliter les procédures de commerce extérieur ne s'est pas tenue dans le cadre du conseil national du commerce extérieur,
- l'unité chargée de faciliter les procédures de commerce extérieur n'a pas fonctionné de nouveau et elle a été abandonnée à la fin du programme n°2 relatif au promotion des exportations malgré la réalisation du projet de la ratification de l'arrêté n°2966 de l'année 2001 en date du 20/12/2001 portant sur l'organisation du ministère du commerce,
- on n'a pas avancé au niveau de la révision de certaines textes de loi relatives aux procédures d'importation à l'instar de l'arrêté n°1744 en date du 29/8/1994 portant sur les moyens de contrôle technique lors de l'importation et de l'exportation ,et les services compétents à effectuer le contrôle. Outre qu'on s'est arrêté d'étudier le projet de révision de la loi n°41 de l'année 1994 relative au commerce extérieure.

<u>Indicateur 2-3-2 : taux d'avancement dans l'application de l'accord de l'organisation mondiale du commerce sur l'allégement des délais.</u>

Le taux de réalisation a atteint 69.9% en ce qui concerne l'application de l'accord de l'OMS, en se basant sur l'équation suivante :

$$I = 10\% *(A+B) + 2\% *(C+D+E+G+H) + 10\% F+1\%$$

Les	identification	Valeur
données		
A	Détermination des listes B et C et leur date de mise en application	de 0 à 1
В	Détermination des programmes d'aide nécessaires au titre de l'application de l'accord de la facilitation du commerce en coordination avec les structures concernées	
С	Alerter l'OMS des 2 listes B et C ainsi que des dates	de 0 à

	approximatives pour leur mise en application	1
D	Alerter l'OMS des dates définitives pour la mise en application de la liste B	de 0 à
Е	Alerter l'OMS des dates définitives pour la mise en application la liste C ou des difficultés rencontrées pour la fixation de la date définitive	
F	Traitement des demandes d'aide extérieure en coordination avec tous les partenaires concernés, dans le but de conclure des accords	de 0 à
G	Alerter l'OMS des données relatives aux accords conclus ou en cours en ce qui concerne les aides	de 0 à
Н	Alerter l'OMS de l'état d'avancement enregistré pour l'octroi des aides	de 0 à
I	Suivi de l'application de l'accord sur la facilitation du commerce de la part des structures concernées (suivi d'avancement de l'adéquation de la législation nationale avec les dispositions de l'accord, suivi de la réalisation du programme des aides)	de 0 à 60

Ainsi, le taux d'avancement de la mise en application de l'accord de l'OMS sur la facilitation du commerce au cours de l'année 2019 était de 33% contre un taux de réalisation de 32%.

Par ailleurs, la direction des relations avec l'OMS a alerté cette dernière de la notation préliminaire pour les procédures relatives à la facilitation du commerce des listes B et C et de leur date approximative de leur mise en application en Tunisie.

Les travaux se poursuivent pour inciter les ministères et les structures concernées à communiquer leur proposition quant à la notation des procédures de l'accord faisant partie de leur ressort totalement ou partiellement (envoie de plusieurs correspondances, tenue de plusieurs réunions...).

Les orientations futures pour l'amélioration de la performance

1- Au niveau structurel

Dans le cadre de la mise à niveau du centre de promotion des exportations, il est recommandé de le subdiviser en structures comprenant des conseillers spécialistes, chargés d'accompagner les entreprises dans les opérations d'exportation conformément au plan d'exportation, en plus de l'obligation des entreprises de remettre des rapports d'activité mensuels permettant de les évaluer,

2- Au niveau international

- Accélérer le rythme d'adhésion à l'organisation COMESA et tracer une stratégie d'exportation spécifique adéquate à la nature du marché.
- Prévoir une stratégie d'identification des opérateurs économiques dans le domaine d'intervention de la direction des procédures préventives et de la lutte contre les pratiques déloyales lors de l'importation.

Cette stratégie est fondée sur :

- Organisation des actions de formation dans le domaine de l'identification des mécanismes de la défense commerciale au profit :
 - Des organismes appartenant aux associations professionnelles (l'UTICA...)
 - o Les chambres de commerce et de l'industrie et les centres d'affaires.
- La possibilité de mettre en place une plateforme électronique pour réception en ligne des requêtes des industriels locaux,
- Se concentrer pour les réunions à venir sur la présence des spécialistes dans la facilitation en commerce dans le cadre de l'OMS,
- Revoir la ratification des textes législatifs relatifs au commerce extérieur pour plus d'allégement.
- Accélérer l'adoption des applications relatives à la facilitation des procédures de commerce extérieur,
- Numérisation de toutes les procédures et insertion de tous les intervenants dans l'opération d'exportation au réseau de » commerce de Tunisie »,

- Elargissement et facilitation de l'octroi de la qualité de l'opérateur économique adoptée pour tous les intervenants dans l'opération de l'exportation,
- Restructuration de l'expert SOS et instauration de ses représentants dans les principaux ports et aéroports, en plus de la mise en place d'une ligne verte à la disposition des exportateurs,
- Coopérer avec un certain nombre d'organisations internationales et régionales pour instaurer les cadres de coopération stratégique pour la période à venir, qui englobe principalement :le projet stratégique de coopération entre la Tunisie et la banque islamique de développement pour la période 2018-2020, projet d'un plan de coopération technique entre la Tunisie et la commission des nations-unies économique et sociale de l'Asie de l'ouest ALESCO pour la période 2018-2019.

Il est à signaler qu'on œuvre en ce moment avec les ministères qui supervisent ces projets à les achever, en outre on a enregistré des indicateurs positifs sur l'avancement de ces projets notamment d'après les visites des équipes des organisations concernées et les rencontres avec les parties tunisiennes concernées. Pour conclure il y a lieu d'accentuer le suivi et de coordonner pour ce qui concerne les modalités en adéquation avec les priorités sectorielles inscrites dans le plan de développement.

- Le niveau de réactivité des ministères et structures nationales techniques concernés par l'application des procédures de l'accord de la facilitation de commerce.

Les mesures proposées

Poursuivre le suivi de l'application de l'accord de l'OMS concernant la facilitation du commerce en Tunisie, notamment à travers :

- Des réunions consultatives avec les ministères et les structures concernés par les programmes d'aides sollicités pour acquérir l'aptitude d'appliquer les procédures d'accord de facilitation de commerce, faisant partie de leur ressort dans l'objectif d'alerter l'OMS.
- Inciter tous les partenaires nationaux à accélérer la mise en place des procédures y afférents en exécution au niveau national afin de respecter ses engagements internationaux,

Programme n°3 du commerce électronique et de l'économie immatérielle

Le responsable du programme : Mr Khebeb hadhri directeur de développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle à partir de 16/5/2016

<u>1-Présentation du programme :</u>

Cartographie du programme

programme	Les directions centrales
commerce électronique et de l'économie immatérielle	Direction de développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle

- Stratégie du programme

La stratégie de développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle est fondée sur les axes suivants :

- -le commerce électronique est considéré comme facteur important dans le développement et la modernisation du secteur de commerce en Tunisie (commerce intérieur et commerce extérieur),
- le commerce électronique est considéré comme une activité prometteuse, capable d'ouvrir les horizons pour l'emploi et l'incitation à l'investissement local et étranger,

Faciliter l'intégration du tissu économique national dans l'économie immatérielle globalisée à travers le développement du contenu numérique des entreprises et des acteurs économiques dans le cadre de l'industrie nationale du contenu,

En tenant compte de ce qui précède, la direction de développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle œuvre à réaliser un certain nombre de projets et programmes qui visent à :

- Diffuser la culture du commerce électronique chez les entreprises économiques,

- Suivre le développement du commerce électronique par le biais de collecte des statistiques de paiement électronique,
- Organiser et contrôler l'activité du commerce électronique en Tunisie,
- Promouvoir les exportations des petites et moyennes entreprises à travers le commerce électronique et les plateformes du commerce électronique,
- Orienter et conseiller les entrepreneurs,

Les principaux réformes et objectifs stratégiques réalisé en 2019 liés au programme :

- Etude sur la réalité et les horizons du commerce électronique en Tunisie

Une demande a été adressée au congrès des nations-unies du commerce et développement pour examiner le financement et préparer une étude d'évaluation rapide du climat du commerce électronique en Tunisie, une suite favorable a été accordée à cette demande avec la programmation d'une étude pour l'année 2020.

Suivi des indicateurs de développement du commerce et du paiement électronique en Tunisie.

- La coordination avec la société monétique de Tunis et l'office nationale de la poste pour le suivi des indicateurs relatifs aux sites web du commerce et service adhérant au système de paiement e-dinar et clicktopay,
- Le nombre de sites web a atteint 1864 sites commerciales et de services jusqu'à la fin de 2019 enregistrant un accroissement de 16% en comparant à 2018,
- Le nombre des échanges commerciaux électroniques a atteint 3.8million d'opérations de paiement en ligne pour un montant global de 271.5 million de dinars enregistrant une augmentation de 21% par rapport à 2018,
- A l'échelle international, la Tunisie est classée 70^{ème} mondialement parmi 152 pays (contre le rang 79^{ème} en 2018) conformément au rapport du congrès des nations-unies du commerce et de développement (UNCTAD) en 2019 relatif à

l'indicateur du commerce électronique entre l'entreprise et le consommateurB2C « e-commerce index2019 », se rapportant à l'évaluation de la capacité des pays à adopter le commerce électronique. Par ailleurs la Tunisie occupe la première place à l'échelle magrébin et la 2ème place à l'échelle africain.

<u>La formation et la diffusion de la culture du commerce électronique :</u>

- Participation et présentation d'un exposé autour du commerce électronique dans le cadre d'une action de formation au profit des contrôleurs économiques du 18 au 22 novembre à l'école nationale d'administration,
- Organisation d'un colloque au tour du commerce électronique transfrontière, dans le cadre de coopération avec le programme de développement du droit commercial relevant du ministère du commerce américain le 23 et 24 octobre 2019,
- Participation et présentation d'une intervention sur le commerce électronique au cours des manifestations « START up Booster» en date du 17/4/2019, organisés par le centre des affaires sfaxiens.
- Présentation d'une intervention sur « le cadre général de développement du commerce électronique » le 2/2/2019, au cours d'une manifestation organisée par l'école supérieure de l'économie numérique « l'Atelier digital de LAMESN »,
- Orientation et conseil des entrepreneurs des projets de commerce électronique parvenant à la direction pour les questions liées à la création des projets et des procédures suivis ainsi que toutes les parties intervenantes,

2-Les résultats de la performance et exécution du budget du programme de l'année 2019

2-1 Présentation de l'exécution du budget du programme :

Les dépenses du programme du commerce électronique et de l'économie immatérielle ont atteint au cours de l'année 2019 ,273910 MD alors que le montant des prévisions des crédits alloués était de 284400 MD, soit un écart de 10490 MD et un taux de réalisation de 96% comme l'illustre le tableau :

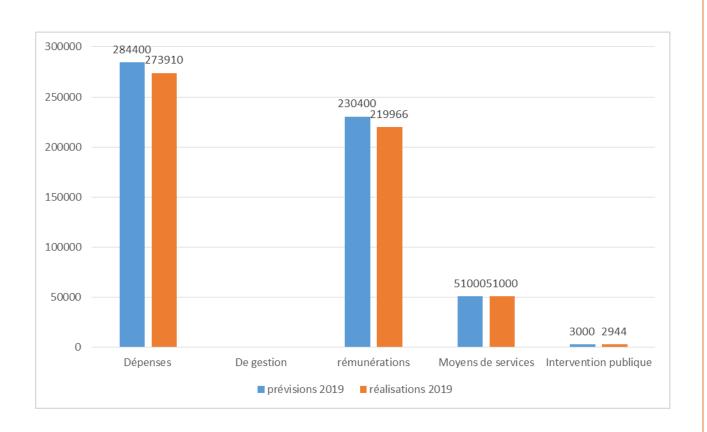
Tableau 3 : exécution du budget du programme de l'année 2019 par rapport aux prévisions.

Répartition selon la nature de la dépense

Unité	Prévisions	s 2019	réalisations	Réalisations par ra	pport s aux prévisions
1000d	L.F	L.F Comp(1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	Taux % (2)/(1)
Dépenses De gestion	277000	284400	273910	10490	96%
rémunérations	225000	230400	219966	10434	95%
Moyens des services	49000	51000	51000	0	100%
Intervention publique	3000	3000	2944	56	98%
Dépenses de développement	0	0	0	0	0
Investissement direct	0	0	0	0	0
Sur les ressources générales du budget	0	0	0	0	0
Crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	0
Financement public	0	0	0	0	0
Sur les ressources générales du budget	0	0	0	0	0
Crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	0
Comptes du trésor	0	0	0	0	-
Total budget	277000	284400	273910	10490	96%

Graphique n°3

Comparaison entre les réalisations et les prévisions : exécution du budget Du programme du commerce électronique de l'année 2019 Répartition selon la nature de la dépense



2-2 présentation et analyse des résultats de performance

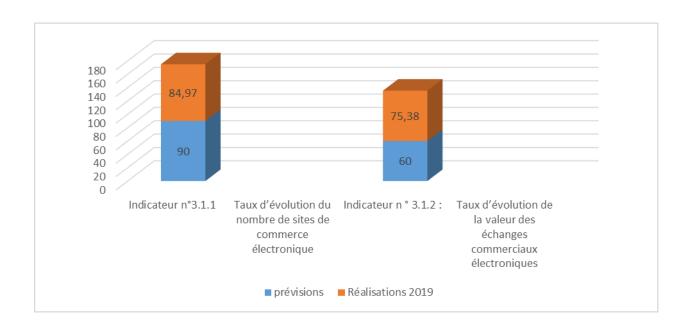
Objectif 3-1 : développer l'activité du commerce électronique :

L'activité du commerce électronique revêt une importance cruciale par sa contribution à l'amélioration du climat du commerce électronique et l'accompagnement du développement technologique internationale, et ce par le biais de la sensibilisation, de l'appui et d'encadrement dans le sens de motivation des initiatives des entrepreneurs dans le domaine cité.

Tableau : Objectif 3-1 : développer l'activité du commerce électronique :

tronique	Indicateur de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations/ 2019		araison 2018 et	Réalisatio 2019 Réalisatio Prévisions 2019	ons/
commerce élec		%	a	b	С	d=c- a	d/a %	m=c-b	m/b %
r Pactivité du c	Indicateur n°3.1.1 Taux d'évolution du nombre de sites de commerce électronique	%	16.5%	20%	13%	-3,5	-21%	-7%	-35%
Objectif 3-1 : développer l'activité du commerce électronique	Indicateur n ° 3.1.2 : Taux d'évolution de la valeur des échanges de commerce électronique	%	35%	30%	21%	-14%	-40%	-9%	-30%

Graphique 4 comparaison entre les prévisions et les réalisations : indicateur de performance lié à l'objectif 3-1 : développer l'activité du commerce électronique



Analyse et explication des résultats réalisés par rapport aux prévisions de l'année 2019

<u>Indicateur n°3.1.1 : Taux d'évolution du nombre de sites de commerce électronique</u>

Pour cet indicateur, on adopte le nombre des sites de commerce électronique inscrits à chacun des systèmes de paiement électronique clictopay de la société monétique de Tunis et e-dinar de la poste de Tunisie.

On a enregistré un taux de réalisation de 65%, cela revient à l'existence de plusieurs sites électroniques non pris en compte, qui se basent sur le mécanisme de paiement à la réception « cash on delivery » et non-inscrits à la plateforme de paiement électronique.

Il faut remarquer ,que la majorité des experts signalent que près de 80% des sites web de commerce adopte ce mécanisme (paiement à la réception) notamment suite à l'accroissement du nombre des pages sur les réseaux sociaux à caractère commercial, outre l'apparition de plusieurs plateformes virtuelles « places de marchés » et qui regroupent un nombre de commerçants inscrits.

Dans ce cadre et afin de lutter contre l'exercice de de certaines activités commerciales en ligne sans respecter l'activité déclarée, le ministère œuvre à :

- Vulgariser le cadre législatif qui réglemente le commerce électronique (loi n°83 de l'année 2000 en date du 9/8/2000 relatif aux échanges et commerce électronique) en plus de la loi réglementant le commerce de distribution (loi n°69 de l'année 2009 en date du 12/8/2009 se rapportant sur le commerce de distribution).
- Revitaliser le rôle des contrôleurs économiques sur les sites web de commerce et ce en coordination avec les différentes structures intervenantes, dans le but de lutter contre le phénomène du commerce parallèle en ligne et garantir les droits des consommateurs à travers le réseau internet.

<u>Indicateur n ° 3.1.2 : Taux d'évolution de la valeur des échanges de commerce électronique</u>

Par rapport à cet indicateur, on a enregistré un taux de réalisation de 70%, qui découle des facteurs suivants :

- L'opération d'inscription scolaire en ligne en 2019 par le biais de paiement téléphonique des opérateurs des services de communication,
- Adoption de la majorité des sites de commerce électronique du mécanisme de paiement à la réception « cash on delivery » à travers les fournisseurs des services logistiques, ou il y a accroissement du nombre des sociétés opérant dans ce domaine.
- l'incapacité de certaines entreprises d'utiliser les systèmes de paiement électronique international pour l'exportation de ses produits.

Les orientations futures pour améliorer la performance

Les problématiques

La non inscription des projets et programmes parmi le titre II du budget du programme (dépense de développement) et l'effort de l'administration s'est contenté de l'exécution de certains projets financés dans le cadre de la coopération internationale.

Au vu de l'importance du budget réservé au programme du commerce électronique et économie immatérielle, on a éliminé ce programme pour l'année 2020 et l'inclure au programme de pilotage et appui.

Mesures et activité proposées

- Détermination d'activités effectives à exécuter par la direction de développement de commerce électronique et économie immatérielle, et l'inscrire au budget afin d'obtenir les financements nécessaires pour les différentes activités proposées.
- Mieux coordonner avec les structures intervenantes (ministère des technologies de la communication et de la transition numérique, ministère du transport et de logistique, banque centrale de la Tunisie...) dans le but de promouvoir ce domaine,
- Œuvrer à la diffusion de la culture du commerce électronique à travers :
 - La mise en place d'un plan de communication globale (flyers, sites, vidéos...)
 - Accomplir des congrès de sensibilisation sur le commerce et la vente en ligne au profit des commerçants, consommateurs et cadres du ministère du commerce notamment les contrôleurs,

- Réhabilitation et développement des compétences des agents de contrôle sur les différentes manifestations commerciales et de service sur internet,
- Réhabilitation des entreprises commerciales afin d'adhérer à l'économie numérique et d'adopter les technologies de communication pour ses différentes activités (vente électronique, paiement en ligne)
- o Développer les compétences des cadres de la direction de développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle et ce par la participation à des actions de formation professionnelle avancées (gestion de projets, marchés publics, formulation et rédaction des textes juridiques, communication...)
- Se concentrer davantage sur le commerce électronique orienté vers l'exportation par l'allégement des procédures de commerce extérieur, ainsi permettre à un grand nombre de commerçants et artisans de vendre leur produit à un grand nombre de clients étrangers B2B/B2C.

Programme 9 : Pilotage et appui

Le responsable du programme :

- Monsieur Hedi Ynoubli nommé depuis le 12 /4/ 2018 au 12/5/2019,
- Monsieur Habib Jlassi depuis le 13/5/2019
 - 1. Présentation du programme
 - -Cartographie du programme :
 - Sous-programme pilotage et appui

(La direction générale des services communs, unité de gestion par objectif pour la réalisation du projet de développement de la gestion budgétaire de l'Etat)

Sous-programme pilotage et supervision
 (Le cabinet et les différents bureaux rattachés, inspection générale)

Le programme pilotage et appui, est un programme horizontal qui soutient le reste des programmes du ministère en fournissant les moyens matériels et les services nécessaires et en développant les ressources humaines, à côté des opérations de gestion liées, notamment son volet financier de par la nature de ses attributions et des missions des structures administratives auquel il appartient.

Parallèlement il veille à :

- l'application de la politique de l'Etat en matière de rationalisation de la consommation d'énergie,
- la bonne gestion des moyens de transport,

- L'amélioration des conditions de travail administratif,
- La réhabilitation des bâtiments,
- La fourniture des équipements et outils nécessaires...

Présentation générale des réalisations stratégiques liées au programme

La stratégie du programme pilotage et appui s'articule autour des axes suivants :

- Fourniture d'infrastructure qui répond aux besoins de cette période dans la limite des moyens disponibles, notamment en ce qui concerne la consolidation du corps des contrôleurs économiques, par la poursuite de l'amélioration des compétences des agents et cadres afin d'augmenter la productivité du travail administratif, suite aux circulaires annuels pour l'élaboration du budget de l'Etat provenant de la présidence du gouvernement.
- Œuvrer à prendre les mesures nécessaires à propos de maitrise de la consommation d'énergie, ainsi que le cout de maintenance malgré l'accroissement continu des prix d'une part, et l'augmentation du travail administratif et ses besoins d'autre part, et ce à travers :
 - La sensibilisation et la prise de conscience continue envers les parties concernées,
 - Renforcer les opérations de contrôle administratif pour les besoins de la cause,
 - O Mobiliser certains agents et ouvriers selon leur domaine de spécialité pour accomplir les opérations de maintenance (voitures, équipements informatiques...) au lieu de s'orienter vers les prestataires de services afin de réduire les couts au maximum,
 - O Veiller à mieux profiter du facteur concurrentiel afin de réduire les couts,
 - oŒuvrer à simplifier les services administratifs au profit des divers intervenants et opérateurs, à faciliter l'accès à l'information et aux

- données relatives aux procédures et aux conditions d'octroi des prestations et achèvement des transactions administratives électroniques,
- O Valoriser la fonction de la gestion des documents administratifs et de la documentation au sein du ministère, et consolider le rôle de l'archiviste comme source d'information adoptée dans les études et dans la prise des décisions nécessaires.

2-Les résultats de performance et exécution du budget du programme de l'année 2019

2-1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau 3 : exécution du budget du programme de l'année 2019 par rapport aux prévisions.

Répartition selon la nature des dépenses

Unité	Prévisions	2019	réalisations	Réalisations par ra	pport s aux prévisions
1000d	L.F	L.F Comp(1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	Taux %
					(2)/(1)
Dépenses	6706000	6794500	8286092	1491592	121.95%
De gestion					
rémunérations	5006000	5094500	5011574	82926	98.37%
Moyens des services	1640000	1640000	2815649	1175649	171.68%
Intervention publique	60000	60000	458869	398869	764.78%
Dépenses de développement	1290000	1290000	1394600	104000	108.06%
Investissement direct	0	0	0	0	0
Sur les ressources générales du budget	1290000	1290000	1394600	0	108.06%
Crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	0
Financement public	0	0	0	0	0
Sur les ressources générales du budget	0	0	0	0	0
Crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	0
Comptes du trésor	500000	500000	0	0	-
Total budget	8496000	8584500	9680692	1095592	112.76%

Graphique n°3

Comparaison entre les réalisations et les prévisions : exécution du budget

Du programme pilotage et appui de l'année 2019

Répartition selon la nature des dépenses

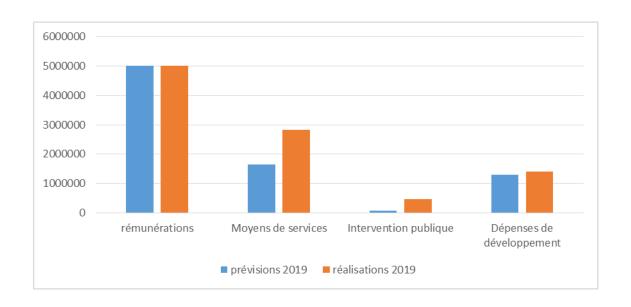


Tableau 4 : exécution du budget du sous-programme de l'année 2019 par rapport aux prévisions

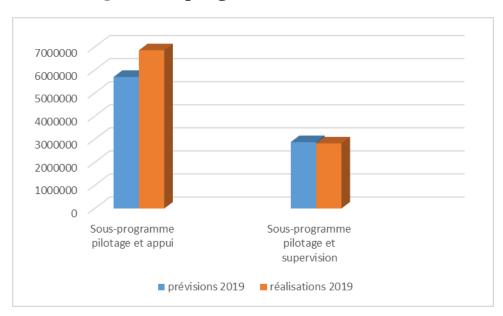
Répartition par sous-programme

Indicateur de Prévisions performance 2019 LF		Réalisations/ 2019 LC (1)	réalisations 2019 (2)	Réalisations par rapport aux Prévisions 2019		
				Montant (2) –(1)	Taux de réalisation % (1)/(2)	
Sous-programme pilotage et appui	5704000	5704000	6861470	-1157470	120.29%	
Sous-programme pilotage et supervision	2792000	2880222	2819222	61.278	97,87%	

Total pilotage et ap	programme pui	8496000	8584500	9680692	1096192	112.76%

Graphique n°4

Comparaison entre les réalisations et les prévisions : exécution du budget Sous-programme de l'année 2019



3-1 Présentation et analyse des résultats de performance

Cet objectif contribue à la valorisation du facteur formation comme catalyseur principal pour la promotion du capital humain à travers des mécanismes permettant de mieux gérer les ressources humaines.

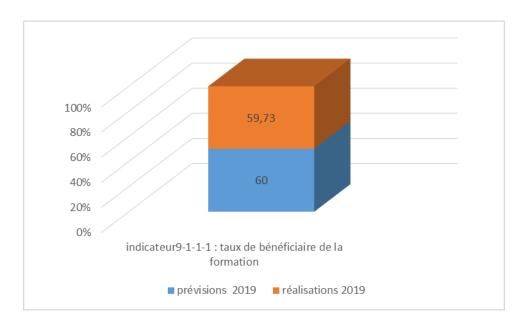
Il est à signaler le rôle crucial de la formation dans la création de la valeur ajoutée étant donné l'adéquation et la conformité de la formation aux besoins du travail administratif qui évolue d'une manière continue.

Tableau 1 : Objectif 9-1-1 : Développer les qualifications du personnel

Objectif 9-1-1 : Développer les qualifications du personnel	Indicateur de performance	unité %	prévisions 2018	réalisations 2018	Taux des réalisations Par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 LF (1)	Prévisions 2019 (2)	Taux de réalisations Par rapport aux prévisions 2019 (1/2) %
	indicateurs9- 1-1-1: taux de bénéficiaire de la formation	%	55	40	72.72%	60	59.73	99.55%

Graphique n°5

Comparaison entre les réalisations et les prévisions : indicateur de performance lié à l'Objectif 9-1-1 : Développer les qualifications du personnel de l'année 2019



Analyse et explication des résultats réalisée par rapport aux prévisions 2019

indicateurs9-1-1-1: taux de bénéficiaire de la formation

On a accusé un taux de réalisation important en 2019, en effet le taux a atteint 99.55%, cela revient à l'accroissement du nombre des participants aux

actions de formation au niveau central et régional, en plus de la réalisation de la majorité des thèmes programmés au nombre de 35 actions, à moindre cout et avec la participation de la majorité des agents dans les locaux du siège social du ministère.

Afin d'atteindre ce taux des mesures ont été entreprises à l'instar de l'élargissement du nombre des bénéficiaires de la formation, par la diversification des axes de formation afin d'enrichir les connaissances et les savoir-faire du personnel. A ajouter, la rationalisation des fonds alloués à la formation dans le but de planifier des actions à haute valeur ajoutée et de développer les moyens logistiques du ministère, à cet effet on a augmenté la capacité d'accueil des espaces réservés et les équiper par le matériel requis.

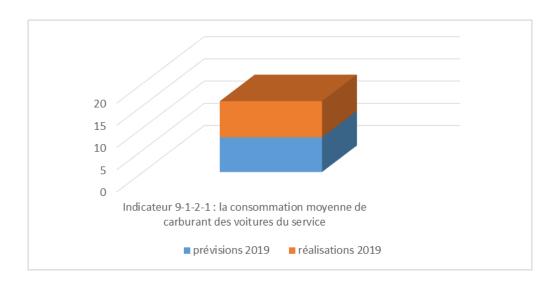
Objectif 9-1-2 : Améliorer la gestion des ressources financières

Cet objectif contribue à rationaliser et optimiser la gestion des équipements et à œuvrer à prendre les mesures nécessaires pour assurer la viabilité budgétaire mis à la disposition du programme avec l'efficacité requise pour l'exécution de la stratégie tracée par les différents programmes.

<u>Tableau: Objectif 9-1-2: Améliorer la gestion des ressources</u> financières

Objectif 9-1-2 : Développer les qualifications du personnel	Indicateur de performance	unité %	prévisions 2018	réalisations 2018	Taux des réalisations Par rapport au prévisions 2018	Prévisions 2019 & LF (1)	Prévisions 2019 (2)	Taux de réalisations Par rapport aux prévisions 2019 (1/2) %
	Indicateur 9- 1-2-1: la consommation moyenne de carburant des voitures du service°6	%	7.9	8.95	113.3%	7,8	8,14	104.35%

Graphique n°6 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations indicateur de performance lié à l'Objectif : 9-1-2 : Améliorer la gestion des ressources financières



Analyse et explication des résultats réalisés par rapport aux prévisions de l'année 2019

* Indicateur 9-1-2-1 : la consommation moyenne de carburant des voitures du service

On a accusé un taux de réalisation important en 2019, par rapport à la consommation du carburant estimé à 104.35% sachant qu'on a enregistré une amélioration notable par rapport à l'année 2018, sauf que les résultats restent faibles pour diverses raisons :

- Exploitation des voitures utilisées par les services douanières et qui sont dans l'ensemble usées ce qui a engendré une consommation du carburant relativement élevée,
- Augmentation considérable du rythme des services du contrôle qui requiert un nombre important de voitures de services pour assure le déplacement à l'échelle central et régional,
- Se concentrer sur la réalisation des travaux de maintenance à caractère urgent au détriment des interventions périodiques de la maintenance des voitures de services à temps conformément aux normes en vigueur,

- L'insuffisance des fonds dès le début de l'année financière, pour les allouer conformément au programme tracé et prévu, en maitrisant les facteurs intervenant dans la réalisation du taux fixé de l'indicateur. En effet, on se contente de fournir les fonds supplémentaires au cours du dernier trimestre pour affronter les dépenses urgentes.

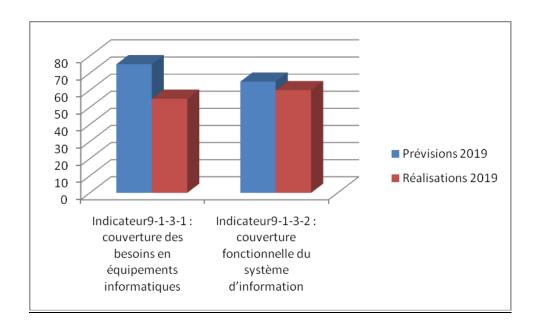
Objectif 9-1-3: Soutenir l'engagement dans l'administration communicative

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la consolidation du ministère par un système d'information compatible avec les besoins réels et urgents des différents programmes, tels que les moyens de travail, les tableaux de bord, contribuant directement dans la prise de décisions. Cela se traduit par l'intégration du ministère dans un système de gestion moderne qui maitrise les risques et qui contribue à la réalisation des objectifs.

<u>Tableaun°3</u>: <u>Objectif 9-1-3: Soutenir l'engagement dans l'administration communicative</u>

Padministration	Indicateur de performance	unité %	prévisions 2018	réalisations 2018	Taux des réalisations Par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 LF (1)	Prévisions 2019 (2)	Taux de réalisations Par rapport aux prévisions 2019 (1/2) %
: Soutenir l'engagement dans l'administration communicative	Indicateur9- 1-3-1: couverture des besoins en équipements informatiques	%	63.0	52.2	83.0%	75,2	65.0	86.0%
Objectif 9-1-3 : So	Indicateur9- 1-3-2: couverture fonctionnelle du système d'information	%	45.0	26.7	60.0	55	30	54.5

Graphique n°4 : Comparaison entre les réalisations et les prévisions : indicateur de performance lié à l'Objectif : Soutenir l'engagement dans l'administration communicative



Analyse et explication des résultats réalisés par rapport s aux prévisions de l'année 2019

<u>Indicateur 9-1-3-1: couverture des besoins en équipements informatiques</u>

On a enregistré un taux de réalisation de 86%, cet écart négatif entre les prévisions et les réalisations de l'indicateur « couverture des besoins en équipements informatiques » s'explique principalement par le non achèvement des achats (ordinateur et imprimantes) programmés pour l'année 2019, compte tenu de l'annonce de l'appel d'offre non concluant malgré l'approvisionnement du distributeur (48 ports).

Indicateur 9-1-3-2 : couverture fonctionnelle du système d'information

On a enregistré un taux de réalisation de 54.5% cet écart négatif entre les prévisions et les réalisations de l'indicateur « couverture fonctionnelle du système d'information » s'explique principalement par :

- L'absence de progrès dans la réalisation de l'application du contrôle économique et de lutte contre la fraude (tenir plusieurs réunions avec les

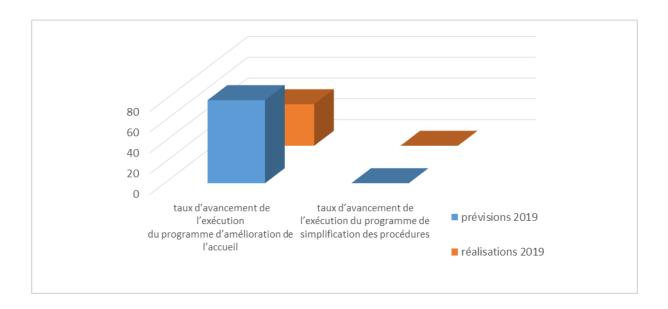
- parties concernées qui ont abouti à proposer des améliorations qui seront faites par des compétences de la direction de l'organisation et méthodes informatiques au cours de l'année 2020).
- L'absence de progrès dans la réalisation de l'application relative au suivi de l'approvisionnement et des prix vu qu'on n'est pas parvenu à déterminer les besoins techniques des utilisateurs, malgré les réunions et les séances de travail tenues avec les parties concernées.

Objectif 9-2-1 : Opérationnaliser les procédures de réforme administratives et amélioration des relations entre l'administration et le citoven

<u>Tableau 4 « Opérationnaliser les procédures de réforme administratives et</u> améliorer les relations entre l'administration et le citoyen

Indicateur de performance	unité %	prévisions 2018	réalisations 2018	Taux des réalisations Par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 LF (1)	Prévisions 2019 (2)	Taux de réalisations Par rapport aux prévisions 2019 (1/2) %
Indicateur9-2-1-1: taux d'avancement de l'exécution du programme d'amélioration de l'accueil	%	60	50	83	80	40	50
Indicateur9-2-1-2: taux d'avancement de l'exécution du programme de simplification des procédures	%	Absence de d					

Graphique n°5 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations indicateur de performance lié à l'Objectif : Opérationnaliser les procédures de réforme administratives et améliorer les relations entre l'administration et le citoyen



Analyse et explication des résultats réalisés par rapport s aux prévisions de l'année 2019

Objectif 9-2-1: Opérationnaliser les procédures de réforme administratives et amélioration des relations entre l'administration et le citoyen

<u>Indicateur9-2-1-1-1: taux d'avancement de l'exécution du programme</u> d'amélioration de l'accueil

Au cours de l'année 2019 on a enregistré des résultats estimés à 40% par rapport aux prévisions de 70% soit un taux de réalisation de 57.14%, cela revient essentiellement aux :

- Manque du personnel pour le bureau rassemblant tous les domaines de l'activité du ministère,
- Absence d'agents spécialisés dans le domaine du conseil pour tous les services du ministère,
- Absence des actions de formation dans le domaine d'accueil et du conseil administratif.

<u>Indicateur9-2-1-2 : taux d'avancement de l'exécution du programme de simplification des procédures</u>

Absence de données relatives à cet indicateur.

Les orientations futures pour améliorer la performance du programme

Les difficultés et insuffisances

- Limite du budget réservé à la formation,
- Augmentation du cout de certaines actions spécifiques et qui ont une valeur ajoutée importante à l'instar de la formation dans le domaine informatique...
- Limite du budget au début de l'année financière et sa liaison avec les orientations générales et instructions incluses annuellement dans les circulaires de la présidence du gouvernement relatives à l'élaboration du budget de l'Etat,
- Manque de personnel formé qui maitrise tous les domaines du ministère, et la non mise à jour des sites officiels du ministère pour fournir l'information utile ,en plus de l'absence d'actions de formation dans le domaine de l'accueil et d'orientation administrative,
- Insuffisance d'équipement nécessaire pour les administrations régionales, qui facilitent l'arrivée des citoyens aux bureaux des fonctionnaires, ce qui constitue parmi les facteurs limitant l'atteinte de la valeur de l'indicateur,

Les mesures et activités proposées

- Mieux coordonner avec les parties intervenantes et concernées par la formation, pour améliorer la qualité des actions de formation et adoption des méthodes modernes notamment ceux qui se basent sur la formation à distance ce qui contribuerait à accroitre le taux des bénéficiaires,
- Rationaliser l'utilisation des voitures de service et s'orienter vers l'exploitation des voitures à moyenne de consommation réduite,
- Œuvrer à numériser les interventions liées à la maintenance par le biais de l'application informatique qui permet d'optimiser l'utilisation des voitures de services,
- Accorder de l'importance au rôle du chargé de suivi, et prendre en charge les moyens de transport au niveau de chaque région afin d'accomplir les tâches d'intervention à temps pour les opérations de maintenance, outre la

- tenue d'un registre de suivi pour la cause ou par le moyen de l'application informatique le cas échéant,
- Consolider les services centraux et régionaux par des agents d'accueil et d'orientation administrative,
- Redéploiement du personnel de manière à garantir l'appui du bureau des relations avec le citoyen par le facteur humain maitrisant tous les domaines d'activité du ministère,
- Fournir les équipements nécessaires, flyers d'orientation, signaux d'indication internes et externes, meuble d'accueil,
- Améliorer au mieux les conditions de travail à travers la fourniture des PC et des meubles d'accueil,
- Participation à des actions de formation dans le domaine de l'accueil et d'orientation administrative,
- Fournir des salles d'attente surtout pour les directions régionales,
- Mettre à jour le site officiel du ministère du moment qu'il s'agit d'un point de premier contact entre l'administration et le citoyen,

Vu que les deux indicateurs adoptés (taux d'avancement de l'exécution du programme d'amélioration de l'accueil, taux d'avancement de l'exécution du programme de simplification des procédures) n'ont pas permis la direction de suivre au mieux le degré d'avancement de la réalisation de l'objectif (Opérationnaliser les procédures de réforme administratives et amélioration des relations entre l'administration et le citoyen), on propose de :

- Créer un objectif stratégique qui couvre le domaine de numérisation de l'administration incluant un seul indicateur avec fixation d'un objectif opérationnel adhérant à l'objectif stratégique cité et en relation avec la direction de communication,
- Fusionner les deux indicateurs actuels pour avoir un seul permettant le suivi du degré d'avancement de l'objectif opérationnel,
- Tout en sachant qu'on pourrait avancer dans l'exécution des deux propositions en coordination avec l'unité de gestion par objectif budgétaire,
- On peut souligner, que l'indicateur du taux d'avancement de la réalisation du programme de l'amélioration de l'accueil ne reflète pas le taux de satisfaction du citoyen des prestations fournies par le ministère, ni le taux de la pertinence des services administratifs, sauf qu'en vertu de la disponibilité du budget requis, on peut avancer dans la réalisation du

budget de l'amélioration de l'accueil et atteindre un taux important dans la mise en application des procédures de réforme administrative ainsi que dans l'amélioration de la relation avec le citoyen.							